

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. PIERRE MAGNAN, président**
 M. JACQUES BÉNARD, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À CHAMPLAIN**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 17 mai 2023 à 19 h
Centre du Tricentenaire
961, rue Notre-Dame Est, Champlain (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU SOIR DU 17 MAI 2023

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme MONIQUE FONTAINE.....	2
M. JACQUES ROUSSEAU.....	5
M. KAREL MÉNARD.....	11
M. SERGE LÉVESQUE.....	22
M. JÉRÉMIE ROCHON	30
M. FRANÇOIS BELLEMARE	35

PAUSE DE QUELQUES MINUTES

Mme MARIANNE BARGIEL	42
M. ALEXANDRE RICHARD.....	50
Mme LUCIE PARÉ	56
M. JAQUES ROUSSEAU	60
Mme MONIQUE FONTAINE.....	63
M. KAREL MÉNARD.....	67
M. JÉRÉMIE ROCHON	76
M. ALEXANDRE RICHARD.....	81

MOT DE LA FIN.....	94
---------------------------	-----------

SÉANCE AJOURNÉE AU 13 JUIN 2023 À 19 H

SÉANCE DU 17 MAI 2023

SÉANCE DU SOIR

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir à tous et bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain.

10 Dans un premier temps, j'aimerais vérifier avec le représentant de l'initiateur, si vous avez des précisions à apporter? Non, ça va? Merci.

Du côté des personnes-ressources, est-ce que vous avez soit des documents à déposer ou des détails à apporter?

15

Mme MIREILLE GENEST :

Non. Aucun.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci beaucoup, Madame Genest.

25 Donc, je déclare que le registre est ouvert. Donc, vous pouvez dès maintenant vous inscrire si vous avez des questions à poser.

Pour les personnes qui sont à distance, vous pouvez vous inscrire au registre de deux façons : en ligne, grâce au formulaire disponible dans l'onglet du dossier de la commission, et par téléphone, au 1 800 463-4732, poste 6. Donc, je répète le numéro de téléphone : 1 800 463-4732, au poste 6.

30

Et donc, je vais passer immédiatement à la prochaine intervention. Je pense que ce n'est pas nécessaire de faire la lecture des procédures, je pense que les gens sont familiers avec notre façon

de fonctionner.

35

M. MONIQUE FONTAINE

LE PRÉSIDENT :

40

Donc, j'appellerais madame Monique Fontaine.

– Bonsoir, Madame Fontaine.

Mme MONIQUE FONTAINE :

45

J'étais en train de demander quelles questions je poserais. En fait, je vais commencer en disant : c'est quoi la raison d'être d'Énercycle? Sa mission, sa raison d'être, sa vocation? C'est un organisme public.

LE PRÉSIDENT :

50

Donc, vous voulez que je pose la question...

Mme MONIQUE FONTAINE :

55

S'il vous plait.

LE PRÉSIDENT :

60

... au représentant de la MRC, oui? Donc, ça va être à monsieur Roy. La MRC. Ah! Énercycle. Pardon, j'avais mal compris. O.K. Je redirige la question, j'avais compris « MRC », excusez-moi, Madame Fontaine.

– Donc, Monsieur Comtois. Allez-y. Donc, c'est quoi la raison d'être d'Énercycle?

65 **M. STÉPHANE COMTOIS :**

Bien, la mission d'Énercycle, c'est la récupération, la gestion et la valorisation des matières résiduelles de la Mauricie à travers nos différents programmes; on a notre centre de recyclage, notre centre de tri, on a la matière organique qui a débuté il y a environ un mois et demi; naturellement, on a le site d'enfouissement; on a six écocentres où la majorité du matériel est envoyée vers les recycleurs de la région. C'est la mission d'Énercycle.

70 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'était ce que vous vouliez avoir comme... j'entends, c'était la mission que vous vouliez avoir?

75 **Mme MONIQUE FONTAINE :**

C'est bon. Ça répond. La portion qui répond parfaitement, c'est de la Mauricie.

80 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Donc, on...

85

Mme MONIQUE FONTAINE :

C'est ça que je voulais aller chercher et vérifier.

90 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait C'est légitime, il n'y a aucun problème. Donc, c'est une bonne question. Donc, on peut passer à la prochaine.

95

Mme MONIQUE FONTAINE :

100 Et ça, peut-être que le reste, je suis mieux de le garder pour le mémoire. Mais est-ce que le projet pilote a réduit l'espérance de vie du LET, Monsieur le Président?

LE PRÉSIDENT :

105 Sur les résidus fins de CRD? Oui? Donc, est-ce que ça réduit...

Mme MONIQUE FONTAINE :

Est-ce que ça a réduit l'espérance de vie du LET de Champlain?

110 **LE PRÉSIDENT :**

Je dirige la question à monsieur Comtois.

M. STÉPHANE COMTOIS :

115 Je vais laisser monsieur Laliberté répondre.

LE PRÉSIDENT :

120 Allez-y, Monsieur Laliberté.

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

125 Oui. Donc, la réponse est non, parce que la cellule dédiée présentement utilisée pour le projet pilote occupe l'espace d'une cellule qui, autrement, aurait été construite pour recevoir des matières résiduelles.

LE PRÉSIDENT :

130

O.K., parfait. Donc, merci beaucoup.

– Merci, madame Fontaine.

Mme MONIQUE FONTAINE :

135

C'est moi qui vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

140

Donc, une question efficace, directe. Donc, on vous remercie.

Mme MONIQUE FONTAINE :

145

C'est plein d'espoir de participer à cette activité-là, quelle que soit l'opinion de qui que ce soit.

LE PRÉSIDENT :

150

Bien, c'est bon. Mais c'est bien dit. Donc, on apprécie. Merci.

M. JACQUES ROUSSEAU

LE PRÉSIDENT :

155

Donc, je vais passer à madame Monique Fontaine [sic], maintenant. Ah! bien non, regardez, bien oui. Pourtant. Monsieur Jacques Rousseau, pardon.

– Bonsoir, Monsieur Rousseau.

160

M. JACQUES ROUSSEAU :

Oui, bonsoir. Ma question, c'est, nos premières questions, c'est : est-ce qu'Énercycle pourrait avoir à verser des compensations à Green For Life si l'autorisation d'agrandir le LET de Champlain est refusée?

LE PRÉSIDENT :

Voilà. Donc, je dirige la question à monsieur Comtois.

M. STÉPHANE COMTOIS :

La réponse est non.

LE PRÉSIDENT :

Si la réponse est clairement non, donc c'est bon.

M. STÉPHANE COMTOIS :

Non.

M. JACQUES ROUSSEAU :

C'est une bonne réponse.

La deuxième, on va plutôt aller vers les questions de la faune. À propos du bruit causé par le travail quotidien au LET de Champlain, j'ai vu dans les présentations qu'on avait fait des calculs pour tenter d'atténuer les problèmes que cela pourrait causer aux humains.

Quand on parle de perte d'habitat pour la faune, il me semble que cette perte peut être causée par les bruits dans cet environnement. Certains animaux ont l'ouïe beaucoup plus sensible que les

humains. Je présume que c'est le cas pour bien des espèces fauniques.

195 Est-ce qu'on a étudié la question des mesures d'atténuation du bruit en tenant compte des caractéristiques de la faune présente dans les environs du LET de Champlain?

LE PRÉSIDENT :

200 Merci beaucoup. Votre question est très claire, donc je vais la rediriger à monsieur Comtois.

M. STÉPHANE COMTOIS :

205 Ça va être madame Jacqueline Roy qui va répondre.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

210 **Mme JACQUELINE ROY :**

Il y a des données là-dessus dans l'étude d'impact. De façon générale, sans être une spécialiste du bruit, en ce qui concerne les oiseaux, Environnement Canada mentionne dans ses différents documents que lorsqu'il y a une augmentation de moins de 10 décibels, la faune s'habitue. 215 Puis c'est entre autres pour ça, dans les aéroports, qu'ils prennent des bruits très forts pour éloigner les oiseaux des aéroports.

En ce qui concerne les autres espèces fauniques, j'ai beaucoup cherché pour un autre projet, il y a beaucoup moins de données qui existent, à savoir est-ce que 1 décibel, 2 décibels, 10 décibels 220 va les éloigner.

Donc, ma réponse, c'est : ça a certainement un effet. De quelle importance, à quels décibels, la littérature est quasi-inexistante là-dessus. On peut supposer qu'un bruit normal de 2, 3, 4 décibels ne devrait pas éloigner le faune, je me base un peu sur ce qu'on voit sur le bord des autoroutes.

225 Souvent, il y a beaucoup d'espèces fauniques qui vont fréquenter les abords d'autoroutes qui sont assez bruyants ou les abords des industries où est-ce qu'il y a des boisées alentour.

230 Mais la littérature, malheureusement, en tout cas, même aux États-Unis puis ailleurs dans le monde, est très... à peu près inexistante là-dessus. Oui, je suis sûre qu'il y a un effet; lequel, c'est difficile à dire.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

235

M. JACQUES ROUSSEAU :

Donc, si je comprends bien, il n'y a pas de mesure d'atténuation spécifique pour ce qui est de la sensibilité peut-être plus forte de la faune au bruit?

240

LE PRÉSIDENT :

Ce que je comprends de madame Roy, c'est qu'il n'y a pas de littérature scientifique qui permet de le vérifier.

245

Je vous dirais, cependant, le ministère de l'Environnement et le BAPE vont analyser le projet, différentes facettes du projet, et donc, il n'est pas impossible qu'on jette un coup d'œil ou qu'on considère votre question dans notre analyse, question de vérifier s'il n'y aurait pas d'autres études que madame Roy n'aurait pas trouvées, et là, je dis ça comme ça, mais ça pourrait se retrouver dans notre analyse. Donc, c'est digne de mention. Donc, merci.

250

M. JACQUES ROUSSEAU :

Merci.

255

LE PRÉSIDENT :

260 Avant d'appeler la prochaine personne, on parle du son. J'ai une question pour le promoteur :
vous avez mentionné que vous allez utiliser des camions plus gros pour diminuer le nombre de
camions qui sont liés au transport, donc des camions de 100 tonnes, attendez un petit peu, des
camions liés au transport des 100 tonnes de matière additionnelle, donc vous avez parlé des
camions chargés de 31 tonnes pendant les périodes normales et 24 tonnes pendant les périodes de
dégel, ce qui réduirait le nombre de camions de 3 000 camions de la circulation par année.

265 Comme ces camions-là, donc, sont plus gros, devraient être plus bruyants, et là je me
demande, et voilà ma question : est-ce que cette donnée-là a été prise en compte dans les
simulations du degré de perturbation sonore dans le bruit routier? Donc, dans vos simulations.

270 **M. STÉPHANE COMTOIS :**

C'est madame Roy qui va répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

275 Parfait, merci.

Mme JACQUELINE ROY :

280 Bon, les gens qui ont fait l'étude sonore ne sont pas ici ce soir, mais quand on fait des
simulations au niveau sonore, on prend compte les caractéristiques techniques de chaque type
d'équipement.

285 Donc, il y a des tables qui existent pour les camions de 10 tonnes, 12 tonnes, 20 tonnes,
et caetera, puis c'est ces données-là spécifiquement qui sont rentrées dans le modèle.

Puis c'est la même chose pour les équipements qui vont opérer sur le site, que ça soit tel type
de pelle mécanique exactement ou tel type de *bulldozer*, excusez le terme français, de chargeur, ça

290 fait que c'est vraiment les caractéristiques de chaque type d'équipement réel qui va être utilisé sur le site qui sont rentrés dans le modèle.

LE PRÉSIDENT :

295 Moi, j'ai lu l'étude de Soft dB 2022.

Mme JACQUELINE ROY :

Soft dB, oui.

300 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça, et c'est mentionné, puis là, j'aimerais que vous nous confirmiez par écrit ce que vous nous dites là, parce que moi, j'ai lu que la simulation des niveaux sonores est effectuée avec les niveaux de 2022, avec l'hypothèse de l'augmentation annuelle de la circulation de 1.5 %. Donc, ça, c'est les niveaux sonores... ce que ça me laisse supposer, c'est avec les camions qui sont en usage en 2022.

310 Donc, si vous me dites que... parce que ce que vous me dites n'a pas été mentionné dans l'étude de Soft dB. En tout cas, moi je l'ai lue, je ne l'ai pas vu. Est-ce que vous pourriez nous confirmer ça par écrit et déposer ça à la commission, éventuellement?

Mme JACQUELINE ROY :

315 Oui. Je vais demander à Soft dB de confirmer ça, mais ce que vous mentionnez, c'est les niveaux de circulation actuels de 2022, parce que l'étude a été faite en 2022, donc ce n'est pas les camions futurs, ça tient compte des camions actuels.

320 Ça fait que quand on modélise le futur, on prend les données de la circulation actuelle avec le nombre d'autos, le nombre de camions, et caetera, auxquels on vient ajouter, de façon modélisée, puis l'algorithmique, le bruit, les équipements futurs, qui sont les camions de plus gros gabarit.

LE PRÉSIDENT :

325 C'est bon, c'est parce que, et là, je vais me répéter, c'est parce qu'on mentionne que les simulations à des niveaux sonores sont effectuées avec les niveaux sonores de 2022. Donc, je me dis, ça, c'était les niveaux sonores qu'il y avait au pourtour du site, j'imagine, avec les camions 2022. Donc, si vous pouviez me confirmer ce que vous nous dites, parce qu'à moins que je l'aie manqué, mais je ne l'ai pas vu dans l'étude d'impact. Donc, merci beaucoup.

330

M. KAREL MÉNARD

LE PRÉSIDENT :

335 Maintenant, on va passer à la prochaine intervention. C'est monsieur Karel Ménard.
– Bonsoir, monsieur Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

340 Bonsoir, Monsieur le Président.

Le projet, si je comprends bien le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique, en fait, consiste au maintien des opérations d'environ 150 000 tonnes par année pour la portion qui existe, qui est en opération, et un ajout de 100 000 tonnes pour des matières qui proviennent essentiellement de l'exploitant privé, Matrec, des matières qui proviennent de centres de tri, des fines de CRD, comme on appelle communément.

345

J'ai même appris tantôt qu'il pourrait y avoir un décret qui déterminerait que dans la partie MR, pour les matières résiduelles, ça serait différent au niveau des matières autorisées, ça serait différent que dans la partie F pour les fines.

350

Donc, il ne pourrait pas y avoir de matières résiduelles éventuellement si le décret était

octroyé, il ne pourrait pas y avoir de matières résiduelles éliminées dans la partie F. Donc, j'ai confirmé tantôt avec le ministère de l'Environnement. Donc, ça, c'était la réponse.

355

Donc, on parle de deux sites qui ont des fonctions différentes, si on veut : la partie F au niveau des fines s'apparente beaucoup à ce qu'on appelle un « LEDCD », un lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition, qui sont pourtant abolis, qui ne peuvent plus être aménagés ou agrandis selon le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*.

360

Ma question est : s'il y avait seulement cette portion-là du site, la partie F pour les fines, qui a été implantée seule, quelque part sur un terrain, tout conforme et tout, au niveau de... mais pas jouxtant un lieu d'enfouissement technique qui serait agrandi par cet ajout-là, s'il était tout seul, seul au monde sur un terrain, est-ce que le ministère de l'Environnement le recommanderait? Est-ce que le gouvernement, éventuellement, l'autoriserait également, sachant qu'il ne recevrait pas de matières résiduelles domestiques et serait dédié uniquement à des fines provenant de centres de CRD?

365

LE PRÉSIDENT :

370

Parfait. Donc, je vais diriger votre question à madame Genest, du Ministère.

Mme MIREILLE GENEST :

375

Monsieur Nicolas Tremblay va répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

380

Parfait.

– Donc, Monsieur Tremblay.

M. NICOLAS TREMBLAY :

Oui, bonjour. Comme tels, les LEDCD sont, en fait, des anciens dépôts de matériaux secs qui

385 existaient dans l'ancien règlement, qui était le *Règlement sur les déchets solides*, qui ont été
reconduits dans la nouvelle réglementation pour leur permettre de continuer leur exploitation,
puisqu'ils avaient déjà été autorisés par le passé et éventuellement fermés.

390 Mais le LEDCD a des caractéristiques d'emplacement qui sont différentes d'un LET. C'est la
raison pour laquelle on n'autorise plus l'ouverture de nouveaux LEDCD. Ces lieux-là pouvaient être
installés dans des zones sans perméabilité particulière.

395 Comme là, à Champlain, on est dans un site où on repose sur une argile de plus de 6 mètres
d'épaisseur, une perméabilité inférieure à 10 à la moins 6 centimètres/seconde, ça équivaut à 31
centimètres par année comme perméabilité des liquides dans l'argile.

400 Tandis qu'un LEDCD n'avait pas de contraintes particulières, donc l'important, c'était juste de
ne pas se retrouver dans un milieu où est-ce que l'eau affleure en surface. Donc, il se retrouvait à
avoir des LEDCD dans des sablières ou des endroits comme ça, chose que c'est impossible avec
LET, on ne veut pas se retrouver avec un lieu qui est perméable, on veut vraiment que des LET
soient aménagés dans des zones soit avec une argile, comme à Champlain, ou avec des
membranes pour permettre d'assurer l'étanchéité.

405 Donc, comme tel, on peut encore aménager un LET qui serait 100 % dédié pour des matières
de débris de construction, démolition, ou encore pour d'autres matières qui ne sont pas les matières
ordures ménagères pour que... il y aurait quand même mais toutes les contraintes d'un LET à
respecter.

410 Il y a la contrainte du recouvrement journalier qui peut être différente si les matières
démontrent qu'ils n'ont pas besoin d'être couvertes à tous les jours, car elles ne dégagent pas, par
exemple, d'odeur ou n'attirent pas les animaux nuisibles.

415 Mais en général, les exigences sont les mêmes, peu importe le type de matières qui vont être
admises dans un LET, mais on ne peut plus aménager de LEDCD, qui, eux, étaient vraiment
aménagés sur des terrains complètement différents.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Merci beaucoup.

420 – Donc, Monsieur Ménard, ça répond à votre question.

M. KAREL MÉNARD :

425 Je comprends bien qu'on peut aménager un lieu d'enfouissement technique si ça respecte le RUMR même si ce lieu d'enfouissement technique ne reçoit que des matières provenant des CRD?

LE PRÉSIDENT :

C'est ce que j'ai compris de monsieur Tremblay, oui.

430

M. KAREL MÉNARD :

Est-ce qu'il en existe au Québec, des sites comme ça?

435

LE PRÉSIDENT :

Bien, je ne peux pas répondre à vous, je vais laisser la réponse à monsieur Tremblay ou à madame Genest.

440

M. NICOLAS TREMBLAY :

445 Donc, oui, il y a certains lieux d'enfouissement technique qui sont dédiés à certaines matières qu'on appelle « lieux d'enfouissement technique dédiés à des matières industrielles ». Il y en a deux à Bécancour, dans le fond, des lieux d'enfouissement technique qui sont dédiés à des matières industrielles. Puis, c'est ça.

Sinon, il y a un projet, aussi, de lieu d'enfouissement technique qui est à l'étude d'impact présentement, en même temps que Champlain. Dolbeau aussi, ce serait un lieu qui serait dédié à

des matières, cette fois-là des matières à débris de construction, démolition.

450

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, merci beaucoup.

455

M. KAREL MÉNARD :

Mais à usage exclusif, si je ne me trompe pas, à Bécancour, à usage exclusif de compagnies?

LE PRÉSIDENT :

460

Je ne pourrais pas vous dire.

– Monsieur Tremblay?

M. NICOLAS TREMBLAY :

465

Oui. Dans le fond, à Bécancour, c'est pour un usage exclusif industriel. Donc, il ne peut pas y avoir d'ordures ménagères dans un lieu comme ça, c'est vraiment... puis c'est un choix d'entreprise, sinon il y aurait, comme je parlais un peu, les contraintes par rapport au recouvrement ou à la procédure d'étude d'évaluation environnementale aussi.

470

Ce serait peut-être plus mes collègues qui seraient à même de départager quel lieu doit passer par la procédure de ceux qui ne doivent pas l'être. Mais il y a une distinction aussi sur cet aspect-là.

LE PRÉSIDENT :

475

C'est bien.

– Donc, je pense qu'on pourrait aller à votre deuxième question, s'il vous plaît.

480

M. KAREL MÉNARD :

485 Sans problème. C'est un peu dans la poursuite de la question de madame Monique concernant le fait que le LET actuel raccourcit sa durée de vie de 2026 à 2023 cette année. Hier, le promoteur a dit qu'il le savait depuis 2019. La cellule pour le projet spécial pilote n'est pas en cause.

490 Alors, qu'est-ce qui, en 2019, a fait en sorte que la durée de vie du site a été raccourcie de trois ans, soit de 2026 à cette année, 2023? Est-ce qu'il s'est passé quelque chose en 2019? Est-ce que cette chose-là pourrait se reproduire à l'avenir?

LE PRÉSIDENT :

495 Merci, votre question est très claire. Donc, je vais la passer au promoteur, donc monsieur...

M. STÉPHANE COMTOIS :

500 La durée de vie a diminué parce qu'on a une demande de modification de certificat d'autorisation pour passer de 100 à 150 000 tonnes. Ça fait qu'en rajoutant le 50 000 tonnes supplémentaires, effectivement, la durée de vie a passé de 2026 à 2023.

LE PRÉSIDENT :

505 Là, je ne comprends pas. Vous avez augmenté de 50 000 tonnes, mais ça a devancé?

M. STÉPHANE COMTOIS :

Oui, on rajoutait 50 000 tonnes par année à enfouir.

LE PRÉSIDENT :

510 Ah! Je comprends. Avec le même site. O.K., je comprends.

M. STÉPHANE COMTOIS :

515 Avec le même site.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends, O.K. Mais ça, c'est une demande que vous avez eue qui provenait d'où?

520 **M. STÉPHANE COMTOIS :**

Demande qui est venue de Matrec. On a étudié avec eux la possibilité de.

LE PRÉSIDENT :

525 Et ça, ça a nécessité un certificat d'autorisation?

M. STÉPHANE COMTOIS :

530 Une modification de décret, excusez.

LE PRÉSIDENT :

535 Modification. O.K., c'est bon. Donc, ça répond.

M. KAREL MÉNARD :

540 La deuxième partie, est-ce que ça pourrait se reproduire éventuellement à l'avenir, une modification de décret?

LE PRÉSIDENT :

Donc, la question, c'est : est-ce que cette situation-là pourrait se reproduire dans le cas de l'agrandissement? C'est ça qui est votre question, Monsieur?

545 **M. KAREL MÉNARD :**

Oui. S'il était accepté, effectivement, oui.

550 **M. STÉPHANE COMTOIS :**

Oui, ça pourrait se reproduire.

LE PRÉSIDENT :

555 C'est bien. Donc, ça répond à la question.

M. KAREL MÉNARD :

Oui, Monsieur.

560

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Oui, donc monsieur Laliberté qui veut apporter un complément de réponse.

565 **M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :**

Oui, un petit complément de réponse. Donc, Stéphane dit : « Oui, ça peut se reproduire. »

570 En ce moment, les discussions sont arrêtées sur le 250 000, c'est une valeur avec laquelle tout le monde est à l'aise, ce, malgré que les besoins en élimination sont plus grands que 250 000.

575 Tous les intervenants se sont entendus autour de cette valeur-là, puis tout ça, dans le fond, c'est fonction des besoins en élimination, dans le sens qu'aujourd'hui, c'est-à-dire qu'on démontre, dans notre étude, et Recyc-Québec et le BAPE démontrent aussi qu'il y a des besoins pour justifier la continuité des opérations à certains sites.

Si, dans 10 ans, on n'atteint pas nos objectifs, mais même, on s'en va dans l'autre direction, bien, c'est quelque chose qui va devoir être regardé à l'échelle du Québec, mais pour le moment, c'est 250 000, puis c'est la valeur à laquelle on se tient.

580

LE PRÉSIDENT :

Merci.

585

– Restez là, Monsieur Ménard, donc je vais quand même poser une question à madame Genest en lien avec votre question, parce que je comprends votre préoccupation.

– Donc, si un projet est autorisé pour 20 ans, sur quelle base le Ministère va pouvoir accepter un changement au certificat d'autorisation, comme ça a été fait pour passer de 100 000 à 150 000 tonnes en 2019?

590

Mme MIREILLE GENEST :

Vous voulez dire au niveau du décret? L'autorisation de passer...

595

LE PRÉSIDENT :

Au niveau du décret, c'est ça, oui.

Mme MIREILLE GENEST :

600

En fait, l'autorisation gouvernementale présente des conditions comme j'ai expliqué antérieurement. En particulier, il y a une condition qui vise la capacité totale du site, et habituellement, dans les décrets pour les lieux d'enfouissement, il y a également une condition pour le tonnage annuel autorisé.

605

Donc, si on prend l'hypothèse que le projet, l'initiateur voulait modifier ses quantités, le tonnage annuel, par exemple, qui est autorisé, il devrait faire une demande de modification de décret. Cette demande-là ferait l'objet d'une analyse de notre côté pour qu'on puisse évaluer les

impacts environnementaux associés à ce tonnage-là.

610

Donc, on vérifierait, finalement, s'il y a des impacts environnementaux additionnels et on vérifierait l'acceptabilité environnementale d'une telle modification.

LE PRÉSIDENT :

615

Donc, c'est une possibilité qui est là, comme elle s'est produite en 2019.

Mme MIREILLE GENEST :

620

C'est une possibilité.

LE PRÉSIDENT :

625

Merci.

M. KAREL MÉNARD :

630

Parce qu'on parle d'une fermeture en juin, c'est ce qu'on lit dans les médias. Donc, juin, c'est la semaine prochaine ou à peu près.

LE PRÉSIDENT :

635

Bonne question aussi.

– Donc, Monsieur Comtois.

M. STÉPHANE COMTOIS :

640

Il faudrait valider avec monsieur où est-ce qu'on est rendus en tonnage. Avec monsieur Laliberté.

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

645 Oui. Donc, en fait, on a réévalué cette situation-là tout récemment. À l'heure où on se parle, c'est encore une fois la géométrie des deux cellules : projet pilote, matières résiduelles, c'est des vases communicants, parce que c'est dans la même coquille autorisée de 1 490 000 mètres cubes.

Donc, du côté des matières résiduelles, c'est plus autour d'août 2023, et puis du côté des fines, des résidus fins de CRD, ça serait au courant de janvier 2024 au plus tôt.

650 **LE PRÉSIDENT :**

655 Une question qui me vient en tête automatiquement : donc, vous faites quoi à partir du mois d'août, sachant, par exemple, que le rapport du BAPE va être déposé le 15 septembre, et ça, c'est selon la loi québécoise de l'environnement, et sachant aussi que l'analyse du Ministère ne sera sans doute pas tout à fait terminée? Parce que souvent, c'est quelques semaines ou quelques mois après les dépôts du rapport du BAPE.

Donc, vous allez faire quoi après le mois d'août pour les matières résiduelles?

660 **M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :**

665 Donc, en ce moment, on a déposé une demande pour un décret de soustraction afin d'aller en surélévation dans les secteurs qui sont présentement non recouverts d'un recouvrement final, dans le fond. Ça totalise à peu près 4.10 hectares.

670 Puis l'idée, c'est ça : c'est, on s'en va en surélévation dans l'empreinte qui est autorisée pour faire une transition en douceur vers le secteur visé pour l'agrandissement, puis nous donner le temps de construire les infrastructures, notamment le mur de bentonite, puis procéder à l'excavation des cellules.

LE PRÉSIDENT :

675 Parfait. Donc, merci, c'est très clair. Donc, il y a mon collègue qui veut poser une question.

LE COMMISSAIRE :

680 Oui, un peu toujours dans le même thème. À ce que je comprends, le LET de Saint-Étienne-des-Grès fermera définitivement en 2034? Est-ce que j'ai bien lu ça dans l'étude?

M. STÉPHANE COMTOIS :

685 Oui, si la matière organique va bien, 2034 est potentiel (inaudible).

LE COMMISSAIRE :

690 Et donc, à ce moment-là, où iront les matières résiduelles qui vont actuellement à Saint-Étienne-des-Grès? Est-ce qu'elles vont être redirigées vers le LET de Champlain?

M. STÉPHANE COMTOIS :

695 Non, sur nos terrains actuels à Saint-Étienne, il y a de la place pour faire un agrandissement, donc on devrait embarquer dans les procédures, aussi, d'étude d'impact et demande de modification au niveau de notre certificat d'autorisation.

LE COMMISSAIRE :

700 Bien. Merci.

LE PRÉSIDENT :

C'est bien. Merci beaucoup, Monsieur Ménard.

705 **M. KAREL MÉNARD :**

Merci.

710 **M. SERGE LÉVESQUE**

LE PRÉSIDENT :

715 La prochaine personne serait monsieur Serge Lévesque, et je voudrais mentionner à la régie qu'il y a une personne qui va venir après.

Donc, Monsieur Lévesque.

720 **M. SERGE LÉVESQUE :**

725 Bonsoir. Je suis un peu surpris de toute l'analyse qu'on fait, de toutes les démarches qui sont en cours concernant les fines de CRD. Est-ce qu'on est les seuls au Québec à avoir ce problème-là? Est-ce qu'il y a, dans les autres juridictions, les autres provinces, aux États-Unis, ailleurs dans le monde, au Japon, je ne sais pas, qu'est-ce qu'ils font de leurs matériaux de démolition puis de ce type de résidu là? Et est-ce qu'on est les seuls à avoir un problème d'émission de H2S avec ces résidus-là? Donc, c'est ma question.

LE PRÉSIDENT :

730 Parfait, Monsieur Lévesque. Merci. Donc, je vais diriger votre question à madame Genest.

Mme MIREILLE GENEST :

735 De notre côté, on a peu d'information sur ce qui se passe à ce niveau-là. Je vous recommanderais peut-être d'aller voir du côté de Recyc-Québec pour l'instant.

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

740

Mme MIREILLE GENEST :

C'est-à-dire qu'au ministère de l'Environnement, on a peut-être un niveau d'information sommaire. Monsieur Tremblay peut tenter un niveau de réponse, mais j'ai l'impression que Recyc-Québec aura davantage d'information là-dessus.

745

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

750

M. NICOLAS TREMBLAY :

Oui, à votre connaissance, mais je n'ai pas étudié les autres juridictions, mais j'ai vu de la littérature faite aux États-Unis des problèmes qu'il y avait avec la gestion des fines de CRD. Donc, c'est assurément un problème qu'ils vivent aux États-Unis.

755

C'est sûr qu'il y a des conditions d'aménagement qui peuvent être différentes, des choses qu'ici, comme on n'autorisait plus des lieux d'enfouissement de débris de construction, démolition, c'est des choses qui peuvent exister encore dans plusieurs autres juridictions. Quand c'est simplement des débris de construction, démolition ensemble, il y a moins de susceptibilité de générer des problèmes à cause du mélange avec la matière organique qui se fait moins.

760

Mais au niveau de, vraiment, s'il y a des problèmes avec les fines, je ne pourrais pas dire.

765

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci, Monsieur Tremblay.

– Est-ce que ça complète? Non?

M. SERGE LÉVESQUE :

770

Bien, madame Genest semblait dire que Recyc-Québec aurait peut-être plus d'information à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

775

Non, en fait, adressez-vous à moi. Ce n'est pas grave, ce n'est vraiment pas grave, mais c'est plus simple comme ça. On va poser une question complémentaire en lien avec ça.

LE COMMISSAIRE :

780

Bien, étant donné que GFL, vous opérez sous plusieurs juridictions, est-ce que vous êtes en mesure de nous donner, est-ce qu'on pourrait avoir effectivement une expérience de Matrec et de GFL à ce niveau-là?

M. STÉPHANE COMTOIS :

785

Oui, monsieur Laliberté va répondre.

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

790

Donc, le tri de CRD, c'est une activité qui est particulièrement avancée au Québec en comparaison des autres provinces. Donc, c'est un secteur dans lequel on est très, très présents, évidemment. On est le plus gros recycleur de CRD.

795

Dans les autres juridictions, je pense, dans les Maritimes, en Ontario, le tri de CRD n'est pas une activité qui est au même niveau de maturité que ce qui est présentement fait au Québec.

800

Donc, nous, dans ce contexte-là, on était confiants de la solution qu'on apportait à l'industrie par la mise en œuvre d'une cellule dédiée, puis on a sollicité les services d'Investissement Québec, le CRIQ, pour nous appuyer, en fait, dans la démonstration de la faisabilité de ce mode de gestion

là pour ce type de résidu là en particulier.

LE PRÉSIDENT :

805 Merci.

– Donc, Monsieur Lévesque, est-ce que vous pourriez nous poser votre deuxième question?

M. SERGE LÉVESQUE :

810 Oui. Ça porte simplement sur le volume de fines de CRD qui a été reçu dans le cadre du projet pilote à venir jusqu'à maintenant, et puis quels volumes sont prévus? J'aimerais avoir un portrait plus clair de projet pilote, entre guillemets.

LE PRÉSIDENT :

815 Donc, les quantités qui sont impliquées et...

M. SERGE LÉVESQUE :

820 L'échéancier, qu'est-ce qui est mesuré, est-ce qu'il y a différentes méthodes qui sont appliquées.

LE PRÉSIDENT :

825 Parfait.

M. SERGE LÉVESQUE :

830 Quel est l'encadrement. Un projet pilote, habituellement, c'est assez bien encadré et ça requiert une autorisation du Ministère, je crois. Ce qui a été le cas, mais...

LE PRÉSIDENT :

835 Donc, je vais diriger votre question au porte-parole du promoteur.

M. STÉPHANE COMTOIS :

840 Monsieur Laliberté va pouvoir répondre.

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

845 Donc, le projet qui est réalisé avec le CRIQ, c'est un projet qui se détaille en trois phases, où est-ce qu'on testait différentes recettes, puis à chaque fois qu'on montait d'une phase, on sélectionnait les gagnants, puis on éliminait les perdants en termes de combinaison de résidus fins de CRD et autres matériaux qu'on utilisait dans la cellule dédiée.

850 Donc, comme ça, on s'est rendus jusqu'à la troisième phase avec Investissement Québec, le CRIQ, puis on a demandé une autorisation, qui est une autorisation qui a été émise en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour faire des projets de recherches et développement.

855 Donc, ce type d'autorisation là est émis avec... parce que c'est un volume maximum et une date de fin. Donc, la géométrie du site, où est-ce qu'on était rendus, nous donnait un peu plus de 200 000 mètres cubes de capacité du côté résidus fins de CRD, et puis, la date de fin de l'autorisation, c'était le 31 janvier 2024 pour compléter le projet pilote.

LE PRÉSIDENT :

860 C'est bien, puis comme on parle en tonnes métriques depuis le début de l'audience, ça peut représenter combien, 200 000 mètres cubes?

865 **M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :**

Bon an, mal an, 200 000 tonnes.

870 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. C'est bon. Donc, c'est à peu près une tonne par... oui. C'est ça.

– Donc, Monsieur Lévesque, je vous remercie. Ou est-ce que vous aviez quelque chose ou un complément?

875 **M. SERGE LÉVESQUE :**

Oui, il y a un complément. C'est que je comprends que le projet pilote est en cours présentement, et on va définir comment le futur agrandissement va être géré en fonction des essais qui sont en cours présentement. C'est ce que je comprends.

880

Mais le rapport final du projet pilote n'est pas connu et on va déjà avoir, en tout cas, le processus d'autorisation par décret va déjà être complété, alors que les résultats finaux de l'essai pilote ne seront pas connus ou presque, ou vont être très chauds. C'est plutôt un commentaire que...

885 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais quand même diriger votre commentaire, qui est une question en soi.

– Donc, vous avez bien compris, je pense, le propos de monsieur Lévesque. Donc, je vais vous laisser répondre à ça.

890

Donc, advenant, je ne sais pas, que ça ne fonctionne pas autant, aussi bien que vous le voudriez ou que ça ne fonctionne pas du tout, ce qui serait étonnant, mais en tout cas, peu importe, quels sont vos plans A, B et C?

895

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

900 Bien, c'est-à-dire que comme je vous disais, on était très confiants de cette façon de faire. On a mandaté, on a travaillé avec le CRIQ pour réaliser un projet en phases. On est rendus maintenant à la phase 3, qui devait initialement se terminer à la fin de l'été dernier.

905 Donc, nous, on a volontairement prolongé le mandat du CRIQ pour une année additionnelle, pour aller chercher plus de données. Donc, les résultats, on les a, on a un an de données. On attend un rapport d'étape, parce que comme on a prolongé d'une année supplémentaire, bien, le rapport final va arriver à la fin de l'année supplémentaire, mais on a déjà une année de données, puis en fait, là on est à l'étape de l'étude d'impact.

910 Au terme de ces démarches-là, on espère avoir un décret, mais la prochaine étape, ça va être la demande d'autorisation ministérielle où est-ce que ces résultats-là vont venir appuyer la demande, résultats de la phase 3, qui, à ce moment-là, vont être, on va avoir le rapport d'étape, ils vont pouvoir appuyer la demande pour obtenir le certificat d'autorisation ou l'autorisation du Ministère, qui va nous permettre de construire par la suite.

915 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, si je comprends bien, c'est l'expérience ou le projet pilote a été concluant, suffisamment pour que vous continuiez une année additionnelle, et donc, pour répondre à la question de monsieur Lévesque, c'est quelque chose qui va se réaliser, j'imagine?

920

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

Absolument. Le projet pilote va très, très bien. On a des résultats qui sont très, très prometteurs.

925

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

– Donc, merci beaucoup, Monsieur Lévesque.

930

SUSPENSION DE QUELQUES INSTANTS

LE PRÉSIDENT :

935

Est-ce que vous avez des résultats qui pourraient être déposés à la commission, les résultats préliminaires, par exemple, comme on vous demandait hier? Je pense qu'un résumé, hier, qui a été déposé, mais ce n'était pas à propos de ce projet pilote là?

M. JEAN-PHILLIPE LALIBERTÉ :

940

C'est-à-dire qu'un des documents que je dois fournir à la commission est une lettre-résumé des résultats qu'on a à ce jour pour la phase 3.

LE PRÉSIDENT :

945

C'est bon. Donc, merci beaucoup, c'est un complément de question que je voulais vous adresser.

SUSPENSION DE QUELQUES INSTANTS

950

M. JÉRÉMIE ROCHON

LE PRÉSIDENT :

955

Bonsoir, Monsieur Rochon.

M. JÉRÉMIE ROCHON :

960

Bonsoir. La première question est un peu pour faire suite à une que j'ai posée plus tôt cet après-midi. Donc, je me lance.

965 Est-ce que l'initiateur pourrait faire respecter les mesures d'interdiction de broyage des résidus de CRD, donc l'impossibilité d'accès au site advenant qu'il y ait un broyage, ou encore refuser l'accès au site s'il y avait un chargement qui ne serait pas dans des camions de 31 tonnes, si un camion provenait du territoire de planification d'Énercycle ou s'il s'agissait de rejet de centres de tri de CRD dont aucun autre LET n'est plus près que le site de Champlain?

LE PRÉSIDENT :

970 Donc, est-ce que la question vous apparaît complète?

M. STÉPHANE COMTOIS :

975 Si on parle du territoire, normalement, de Énercycle, effectivement, dans l'entente, Matrec ne doit pas toucher naturellement aux matières résiduelles qui seraient supposées de venir au LET de Saint-Étienne-des-Grès. À moins qu'il y ait eu une entente.

980 Dans le cas, effectivement, des fines de CRD, comme on veut le moins possible en avoir pour ne pas avoir de nuisances, il y aurait des possibilités, justement, qu'on fasse une entente avec Matrec pour que ce tonnage-là aille au site de Champlain plutôt que de venir chez nous. Ça, ça fait partie des volets de ce que vous avez posé comme question.

LE PRÉSIDENT :

985 Est-ce que ça répond à votre question, Monsieur Rochon?

M. JÉRÉMIE ROCHON :

Je vais être tout à fait honnête : je ne suis pas certain de bien saisir la réponse.

990 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, pourriez-vous peut-être reformuler votre question?

M. JÉRÉMIE ROCHON :

995 Oui, je peux essayer de la poser de façon plus succincte. Dans le fond, ce que je veux savoir,
c'est : s'il y a quelqu'un qui se présente au LET, qui provient du territoire de planification ou c'est
des rejets de centres de tri, disons un centre de tri qui serait tout près du LET, est-ce que l'initiateur
serait en mesure de faire appliquer les dispositions qu'il veut faire appliquer par rapport aux
obligations de ne pas broyer des résidus de CRD pour en faire des fines, ou encore pour assurer
1000 que le chargement des camions soit à 31 tonnes plutôt que 24 tonnes? Je ne sais pas si ça clarifie
la question.

LE PRÉSIDENT :

1005 Oui.

M. STÉPHANE COMTOIS :

1010 Oui. Normalement, il faut que le transporteur, s'il n'a pas un contrat régulier avec nous, doit
téléphoner minimalement 48 heures avant pour faire autoriser son matériel. Parce qu'il faut qu'on
sache c'est quoi, il faut qu'on connaisse, tout dépendamment de ce qu'il veut faire avec, sa
granulométrie, sa conductivité hydraulique, la teneur du matériel, il veut-tu faire du recouvrement
avec ça? Et ça, il faut qu'on le sache, puis il faut qu'on soit en mesure de mesurer ça avant qu'il
vienne déposer.

1015 Ça fait que s'il arrivait à nos portes, première chose qu'on lui dirait, c'est « fais venir ton
matériel, retourne chez toi; quand tu seras conforme, tu reviendras ».

M. JÉRÉMIE ROCHON :

1020 Donc, il pourrait se faire refuser l'accès au site?

1025 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. C'est ça que je comprends.

1030 **M. STÉPHANE COMTOIS :**

Ah, oui. Totalement.

M. JÉRÉMIE ROCHON :

1035 O.K., Parfait. Super. Bien, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y pour votre deuxième. Oui, oui, oui, tout à fait.

1040

M. JÉRÉMIE ROCHON :

1045 Donc, ici, je voudrais revenir sur un point qui avait été mentionné dans la lettre de monsieur Ménard au tout début des audiences. Quand j'ai consulté la documentation qui était faite en complément de l'étude d'impact, il y avait une section où je voyais que le potentiel aquifère de la nappe libre de sable a été établie à 5 mètres cubes par heure, soit un débit qui est inférieur au 25 mètres cubes par heure mentionnés dans l'article 16 du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*.

1050 Puis si j'ai bien consulté la documentation, ces données-là ont été obtenues à partir d'un essai de pompage d'une durée de huit heures qui était réalisé par l'entreprise Sporotec [phon.] en 1980.

1055 Ce que j'aimerais savoir, finalement, c'est : est-ce qu'on peut connaître la nature de l'équipement avec lequel cet essai de pompage là a été réalisé, plus précisément sa capacité de pompage, les conditions, la date dans lesquels cet essai-là a été réalisé, puis est-ce que c'est encore des données qui sont représentatives aujourd'hui compte tenu de leur âge, finalement?

LE PRÉSIDENT :

Parfait, donc je vais passer la question au promoteur.

1060

M. STÉPHANE COMTOIS :

Oui, madame Grenier va répondre à la question.

1065

Mme DOMINIQUE GRENIER :

Les conditions géologiques du site, au moment où il y avait eu cette étude-là, n'ont pas changé. Donc, elles sont les mêmes.

1070

Et puis au niveau des détails, il faudrait revérifier dans le rapport pour avoir les détails au niveau de l'essai de pompage qui avait été fait à ce moment-là.

1075

Il faut savoir aussi que la lithologie en place, on se retrouve avec une couche de sable par-dessus une couche d'argile, et cette couche de sable là, elle est intercalée avec des couches de silt, donc plus imperméable, et en raison de la géologie locale, on peut déterminer que ce n'est pas, il n'y a pas de potentiel aquifère.

1080

Donc, oui, ça a été basé sur ces études-là. Les conditions n'ont pas changé, et puis étant donné que la nappe libre d'eau reste quand même, l'épaisseur d'eau, reste quand même marginale dans la lithologie de sable intercalé avec du silt, donc on ne s'attend pas à ce qu'il y ait un potentiel aquifère plus élevé que ce qui avait été déterminé au moment de cette étude-là.

LE PRÉSIDENT :

1085

Merci beaucoup.

– Donc, ça répond à votre question?

M. JÉRÉMIE ROCHON :

1090

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1095

Bien, merci beaucoup, Monsieur Rochon.

M. FRANÇOIS BELLEMARE

LE PRÉSIDENT :

1100

Est-ce qu'on est avec monsieur Bellemare?

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

1105

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1110

Bon, bien, allez-y, Monsieur Bellemare.

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

Vous m'entendez?

1115

LE PRÉSIDENT :

Oui, on vous entend. Donc, posez votre première question.

1120

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

1125 Oui, bien, en fait, c'est en ramassant des ordures cette année, disons que ça a augmenté un peu, puis c'est passé de 250 \$ par citoyen. Si on calcule assez rapidement, on va arriver à 25 000 000 pour Énercycle, ce que ça va coûter pour la ville de Trois-Rivières. Puis maintenant, ça veut dire que si on va à toute la Mauricie, on va être rendus à 50 000 000 pour les revenus d'Énercycle.

1130 Évidemment, Énercycle se charge de tout, ils ramassent les poubelles, puis en fait, nous, on n'a plus à s'en préoccuper, c'est Énercycle qui s'en charge.

1135 Moi, ce que je voudrais savoir, c'est : rajouter à ce 25 000 000, quel est le revenu estimé de l'enfouissement des particules fines provenant des centres de tri et de recyclage? Puis deuxième question : quel est le revenu de la commercialisation des produits recyclés...

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bellemare.

1140 **M. FRANÇOIS BELLEMARE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1145 On va répondre à votre première question d'abord, ça va être plus simple, et je vous demanderais de poser votre deuxième question après. Merci.

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

1150 Bien, les deux vont de pair.

LE PRÉSIDENT :

1155 Ah! O.K., bien, allez-y.

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

1160 Puis la deuxième, c'est : quel est le revenu de la commercialisation des produits recyclés du compostage?

Puis ensuite, la vraie question, parce qu'il y a des sous-questions avant, c'est : quelle est la répartition de ces revenus-là entre Matrec et Énercycle?

1165 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Donc, merci, Monsieur Bellemare. Je vais diriger vos questions à monsieur Comtois.

1170 **M. STÉPHANE COMTOIS :**

Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la première.

LE PRÉSIDENT :

1175 Donc, est-ce que vous pourriez, Monsieur Bellemare, répéter votre première question, essayer de la synthétiser en quelques mots, s'il vous plait?

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

1180 O.K. En fait, c'est qu'il y a à peu près 50 000 000 de revenus à Énercycle qui provient des citoyens de la Mauricie à cause du ramassage, du recyclage, du compostage, puis de l'enfouissement. Ça, c'est payé par nos comptes de taxes.

1185 Maintenant, il y a d'autres entrées d'argent, probablement, qui viennent à Énergycycle, puis selon les prévisionnels que vous avez faits, quel est le revenu estimé de l'enfouissement des particules fines qui provient des centres de tri puis de recyclage?

1190 Puis ensuite, en deuxième lieu, quel est le revenu de la commercialisation des produits recyclés, puis également du compostage?

 En fait, une question, c'est d'avoir le revenu global qu'Énergycycle génère à partir des poubelles, si on peut dire.

1195 **LE PRÉSIDENT :**

 Donc, je vais diriger votre question du côté de monsieur Comtois.

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

1200 Merci.

M. STÉPHANE COMTOIS :

1205 Énergycycle, globalement, pour toutes ses activités, a un budget d'environ 60 000 000.

 Naturellement, comme on est une entité municipale, on n'a pas le droit de faire de déficit, donc il faut que nos services se paient à même nos revenus pour arriver en équilibre budgétaire annuel.

1210 En ce qui concerne le bout avec le contrat avec Matrec, on reçoit une redevance sur, naturellement, le fait qu'on vend à Matrec l'espace d'enfouissement de la future cellule et de l'agrandissement, et ça nous aide, justement, à contrôler la demande en augmentation de taxes ou à contrôler les coûts pour justement empêcher des augmentations de taxes pour le citoyen.

1215 Pour la partie compostage, ça, présentement, il n'y aura pas de revenus liés à ça, c'est du recyclage, donc c'est toujours une dépense. Et le type de contrat qu'on a décidé de faire avec l'entité

qui va s'occuper de notre compostage, bien, c'est une entité qui va s'occuper au complet de tout. Ils construisent, ils désignent, ils financent, et ils vont opérer et maintenir l'usine, et, éventuellement, distribuer le compost en Mauricie.

1220

Les seuls revenus qu'Énercycle va faire de ça, c'est comme on va faire une biométhanisation sèche, bien, on va avoir un revenu sur la vente de gaz qu'on va faire à Énergir.

LE PRÉSIDENT :

1225

La vente de?

M. STÉPHANE COMTOIS :

1230

Du biogaz.

LE PRÉSIDENT :

Du biogaz.

1235

M. STÉPHANE COMTOIS :

À Énergir. Maintenant, pour le volet recyclage de Matrec, je vais laisser Matrec.

1240

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci beaucoup, Monsieur Comtois.

– Monsieur Laliberté.

1245

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

Est-ce que c'est possible de me rappeler la question concernant le volet recyclage?

LE PRÉSIDENT :

1250

Donc...

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

1255

Est-ce que je peux poser la question?

LE PRÉSIDENT :

1260

Oui, allez-y, Monsieur Bellemare. Donc, on vous demande de préciser.

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

1265

En fait, au niveau du recyclage puis du tri, Matrec, il vend probablement des matières recyclées à des industriels ou à peu importe qui va les utiliser. Maintenant, ces revenus-là, est-ce qu'ils vont à Énercycle ou bien s'ils vont à Matrec?

LE PRÉSIDENT :

1270

Voilà. Bien, merci pour votre précision. Donc, je redirige la question à monsieur Comtois.

M. STÉPHANE COMTOIS :

Les revenus vont à Matrec.

1275

LE PRÉSIDENT :

Donc, Monsieur, est-ce que vous avez bien compris? Donc, les revenus vont à Matrec.

1280

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

Oui. Les revenus vont à Matrec.

1285 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

1290

Bon. En tout cas. O.K., non, mais c'est correct, c'est parce que j'ai de la difficulté à concevoir comment les deux fonctionnent, parce que Matrec, ils font du ramassage, ils font de l'enfouissement, ou Énercycle, ou il y a des contrats. En tout cas, c'est gros. Bon, c'est parfait. Bien, merci beaucoup pour la réponse.

1295

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Bellemare.

1300 **M. FRANÇOIS BELLEMARE :**

Au revoir.

LE PRÉSIDENT :

1305

Au revoir.

LE PRÉSIDENT :

1310

La commission va suspendre pendant 10 minutes. À ce stade-ci, on a une discussion à avoir pour la suite des choses et on vous revient donc, à 8 h 10. Ça ne sera pas tellement long.

PAUSE DE QUELQUES MINUTES

1315 **LE PRÉSIDENT :**

1320 Rebonsoir. Donc, vous allez maintenant comprendre pourquoi on a suspendu quelques minutes. C'est qu'après discussion avec mes collègues de la commission, d'abord, on va fermer le registre à 20 h 30, parce que, bon, on regarde la quantité des questions et les sujets qui ont été traités, et je pense que collectivement, on a tous obtenu des informations complémentaires au sujet du projet.

1325 Et aussi, là j'annonce que ça sera aussi la dernière séance d'information, la dernière séance, pardon, de la première partie de l'audience publique. Donc, ça, c'est ce qu'on avait à discuter ensemble avant que je prenne une décision.

1330 Et donc, on va poursuivre avec les intervenants qui sont sur le registre, et comme je le mentionne, le registre va se terminer, il va être fermé à 8 h 30 pour ceux qui voudraient se réinscrire pour poser des questions additionnelles.

Mme MARIANNE BARGIEL

1335 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, la prochaine intervenante, madame Marianne Bargiel.

1340 **Mme MARIANNE BARGIEL :**

Bonsoir.

1345 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Madame Bargiel.

1350 **Mme MARIANNE BARGIEL :**

1350

Ma première question... alors, compte tenu, d'une part, que l'accroissement du secteur de la construction qu'on observe à l'heure actuelle, et d'autre part, du fait que c'est des importants volumes et taux de contamination qui résultent des résidus de CRD, j'aimerais savoir : qu'est-ce qui est fait présentement en termes de réglementation en vue d'accélérer la réduction à la source dans ce secteur-là?

1355

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Donc, je vais diriger ma question à madame Genest.

1360

Mme MIREILLE GENEST :

Oui, en fait, comme il a été question, peut-être, cet après-midi, le gouvernement établit des politiques pour réduire les matières résiduelles, donc le ministère de l'Environnement est responsable du Plan québécois de gestion des matières résiduelles, et il y a divers programmes qui sont mis en place au niveau de ce plan au niveau gouvernemental.

1365

Maintenant, au niveau de la réglementation comme telle pour la gestion des matières résiduelles, c'est encadré par la *Loi sur la qualité de l'environnement*, comme le projet, par exemple, de lieu d'enfouissement qui est encadré par la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

1370

Sinon, je vais voir si monsieur Tremblay aurait un complément d'information.

1375

M. NICOLAS TREMBLAY :

1380 Oui. Comme tel, au niveau réglementaire, il n'y a pas beaucoup d'éléments en lien avec les
résidus CRD – construction, rénovation, démolition. Mais c'est sûr qu'il y a un projet de développer
une responsabilité élargie des producteurs (coupure sonore) sur ce secteur-là.

1385 Au niveau, c'est ça, c'est surtout dans la Politique québécoise de gestion de matières
résiduelles, mais il n'y a pas vraiment de règlement spécifique.

Mme MIRELLE GENEST :

1390 Je vais juste peut-être compléter l'information. Au niveau de la *Loi sur la qualité de
l'environnement*, il y a une section de la Loi qui vise spécifiquement la gestion des matières
résiduelles, et dans cette loi, il est inscrit que les régions doivent déterminer comment elles font la
gestion de leurs matières résiduelles en élaborant un plan de gestion des matières résiduelles qui
est régional.

1395 Donc, c'est au niveau municipal que la manière ou la gestion des résidus sont déterminées.

LE PRÉSIDENT :

1400 Parfait. Merci. Et j'aimerais avoir peut-être l'avis de monsieur Vermette sur la question, de
Recyc-Québec.

M. FRANCIS VERMETTE :

1405 Chez Recyc-Québec, n'opère [phon.] pas au niveau réglementation, mais au niveau de projets
qui visent la réduction à la source, spécifiquement dans les résidus de CRD.

Il y a une action, dans le Plan d'action 2019-2024, l'action 19, dont je n'ai pas en mémoire le
nom exact de la... mais à travers cette action-là, on a financé différents projets qui visent les résidus
de construction, rénovation, démolition, dont certains projets de tri à la source sur chantier, qui visent

1410 à essayer de réduire les quantités de CRD, d'améliorer les possibilités de tri directement dans les centres de tri, en faisant un tri à la source.

1415 Et ça fait partie aussi, c'est un des éléments qui ont fait partie d'un avis d'un comité d'experts au niveau construction, rénovation, démolition, qui a été mis en place après le BAPE générique et qui a fait certaines recommandations au ministre de l'Environnement l'an dernier, et le tri à la source sur chantier demeure une avenue d'avenir qu'on pense pouvoir mettre de l'avant.

On a financé certains projets et il y a des belles actions, et il y a même des entreprises qui envisagent sérieusement cette façon de faire là.

1420 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci beaucoup. Donc, c'est très clair et complet comme réponse.
– Madame Bargiel, votre deuxième question.

1425 **Mme MARIANNE BARGIEL :**

Juste avant, est-ce que l'avis de comité d'experts va être rendu disponible pour consultation?

LE PRÉSIDENT :

1430 Vous parlez de quels experts?

Mme MARIANNE BARGIEL :

1435 Bien, d'experts, ce que monsieur vient juste de nommer, qu'il y a un avis de comité d'experts en CRD qui a suivi le BAPE générique.

LE PRÉSIDENT :

1440 Oui. C'est parce que j'ai manqué quelque chose. Est-ce que c'est madame Genest qui a parlé

d'un expert ou...?

Mme MARIANNE BARGIEL :

1445 Non, non, c'est ce que monsieur Vermette vient juste de dire.

LE PRÉSIDENT :

1450 Ah! O.K. Monsieur Vermette.

M. FRANCIS VERMETTE :

Pouvez-vous juste répéter la question, s'il vous plait?

1455 **Mme MARIANNE BARGIEL :**

Oui vous n'avez pas mentionné un comité d'experts, un avis d'un comité d'experts qui aurait suivi le BAPE générique, je pense avoir compris?

1460 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez fait référence à un suivi par un comité d'experts?

M. FRANCIS VERMETTE :

1465 C'est que l'an dernier, suite aux publications du rapport du BAPE sur le générique sur les résidus ultimes, nous, Recyc-Québec, avons mis en place et coordonné, à la demande du ministre, un comité d'experts du secteur de la construction, rénovation, démolition, qui a fait certains avis au ministre, dont une, et qui découle aussi de ça, c'est d'aller sur le tri sur chantier.

1470 Ceci dit, peut-être en complément à la première question posée, dans la stratégie de valorisation de la matière organique qui a été annoncée en 2020, il y a aussi une mesure qui est

1475 prévue pour qu'éventuellement, il y ait des pénalités pour tous les résidus de CRD qui seraient envoyés vers des sites d'enfouissement s'ils ne sont pas triés.

1480 Ça fait partie de l'agenda, je dirais, de la Stratégie de valorisation de la matière organique pour lequel il pourrait y avoir une réglementation mise en place dans les prochaines années ou mois, à voir, ça appartient peut-être au Ministère. Pas peut-être, mais ça appartient au Ministère, cette réglementation-là, mais c'est à venir, mais ça fait partie des objectifs de la Stratégie de valorisation.

LE PRÉSIDENT :

C'est bien.

1485 – Ça va?

Mme MARIANNE BARGIEL :

1490 Oui. Ma deuxième question : quel est le plan, en fait, à l'échéance du site de Champlain, donc vraisemblablement 2041? Qu'est-ce qui est prévu pour recevoir les matières résiduelles de la MRC?

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous parlez à la fin du présent projet, donc en 2023?

1495 **Mme MARIANNE BARGIEL :**

Oui, qui devrait arriver à échéance en 40-41

LE PRÉSIDENT :

1500 Il devait arriver à échéance en juin, mais là, c'est retardé un petit peu. Donc, vous voulez savoir, après ça, qu'est-ce qui va arriver au...

1505 **Mme MARIANNE BARGIEL :**

Dans 20 ans, dans le fond, dans 20 ans.

LE PRÉSIDENT :

1510

Ah! Dans 20 ans. C'est bon.

Mme MARIANNE BARGIEL :

1515

Oui. Dans 20 ans, qu'est-ce qui est prévu, car vraisemblablement, il y aura probablement encore quelques déchets en circulation.

LE PRÉSIDENT :

1520

Parfait. Donc, je redirige votre question à monsieur Comtois.

M. STÉPHANE COMTOIS :

1525

Pour l'instant, on n'a pas de plan à long terme, mis à part la continuité des opérations normales. On espère que d'ici les 20 prochaines années, il va se développer des nouvelles technologies, des nouvelles façons de faire, justement, pour cesser l'enfouissement et de trouver une autre méthode pour se départir de nos matières résiduelles.

LE PRÉSIDENT :

1530

C'est bien. Un petit moment. Donc, il y a madame Genest qui voulait apporter un complément. Si vous voulez rester là, Madame Bargiel.

Mme MIREILLE GENEST :

1535

Juste souligner qu'il existe une autre réglementation qui vise à réduire l'enfouissement

indirectement, c'est le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles*. Ça vise à accumuler de l'argent qui est réinvesti dans des programmes visant la réduction de l'enfouissement.

1540

Donc, ça fait partie du cadre réglementaire qui permet de réduire les activités d'enfouissement.

LE PRÉSIDENT :

1545

C'est bon.

Madame Bargiel, je comprends que vous n'êtes peut-être pas satisfaite de la dernière réponse que vous avez reçue, mais moi, je vais poser une question à monsieur Comtois, mais je pense qu'on a eu cette réponse-là cet après-midi. Vous n'étiez peut-être pas là, mais je vais lui reposer.

1550

Advenant le cas où il n'y en a pas, de réduction des matières résiduelles, donc est-ce que vous pourriez, et c'est une hypothèse, mais envisager une demande d'agrandissement dans 15 ans, du site du LET de Champlain?

1555

M. STÉPHANE COMTOIS :

Oui, ça pourrait être demandé, mais comme j'ai dit cet après-midi, ça pourrait être beaucoup plus compliqué compte tenu du fait que ce ne sont pas nos terrains, il faudrait aller en acquisition de terrain, passer par la CPTAQ pour le dézonage, et caetera, et caetera. Ça serait énormément plus compliqué que présentement.

1560

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Donc, merci beaucoup.

1565

– Merci beaucoup, Madame Bargiel.

1570

M. ALEXANDRE RICHARD

LE PRÉSIDENT :

1575

Je crois qu'on a maintenant, monsieur Richard en ligne.
– Donc, je vais vous laisser poser votre première question.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1580

Oui, donc un peu dans la même veine que tantôt, il y a eu quand même un bon complément de réponse que vous venez de donner par rapport à la réduction à la source.

Je vais essayer de reformuler ma question. En gros, c'est dans une optique de quantifier les efforts qui sont mis dans cette direction-là pour écrire un mémoire.

1585

Donc, pour formuler ma question, peut-être que ça va être plus facile à comprendre : je donne un exemple avec Recyc-Québec, ils viennent de remettre leur rapport annuel 2021-2022, en fait. Le rapport annuel de Recyc-Québec. À la page 48, c'est qu'il y a 141 724 heures de travail rémunéré, en fait, par Recyc-Québec.

1590

Ma question c'est : quelle part de cette charge de travail est déduite en activités [phon.] préventives de réduction à la source?

1595

En gros, ces 141 724 heures-là qui sont rémunérées, c'est quoi le pourcentage des efforts de ce temps de travail là qui est consacré pour réduire à la source?

1600

Je comprends qu'on a eu une bonne explication des efforts qui ont été faits, mais je veux juste essayer de quantifier. Si c'est possible d'avoir les données, aussi, du Ministère. Le Ministère consacre beaucoup de travail dans cette (inaudible); j'aimerais ça savoir c'est quoi la part de travail de Recyc-Québec et du Ministère par rapport à la réduction à la source. En temps de travail.

LE PRÉSIDENT :

La communication n'est pas tellement bonne. Donc, votre question serait dirigée à Recyc-Québec?

1605

M. ALEXANDRE RICHARD :

Bien, Recyc-Québec et le Ministère, en fait. C'est (inaudible), comme je l'ai bien compris, la référence au rapport annuel 2021-2022 de Recyc-Québec.

1610

LE PRÉSIDENT :

On a, je pense, la traduction de...

1615

LE COMMISSAIRE :

On vient de se consulter. En fait, ce que je comprends, c'est que la question s'adresse à Recyc-Québec; c'est bien ça? Monsieur Richard?

1620

M. ALEXANDRE RICHARD :

Oui. (Inaudible).

LE COMMISSAIRE :

1625

Donc, ce qu'on demande, c'est, en fait, dans vos activités à Recyc-Québec, monsieur Richard se demande quelle est la proportion de vos efforts qui vont à la réduction à la source. Question peut-être un peu... c'est ce qu'on comprend de la question. Alors, je ne sais pas si vous êtes en mesure d'y répondre. La proportion, peut-être un chiffre...

1630

M. FRANCIS VERMETTE :

1635 Je vous dirais, en réponse à la question de monsieur, il parle de 141 000 heures dans le rapport annuel que je n'ai pas devant moi, dans notre dernier rapport annuel.

LE COMMISSAIRE :

1640 Oui.

M. FRANCIS VERMETTE :

1645 Je suis incapable de vous parler de la proportion du nombre d'heures qu'on a pu mettre spécifiquement à la réduction à la source.

Écoutez, je peux chercher à aller savoir, à obtenir cette information-là et vous revenir, si possible, mais je ne peux pas vous garantir à 100 % que je serai capable d'avoir cette réponse-là.

1650 Écoutez, nos efforts sont intégrés. Je ne pense pas qu'il y a une heure, que chaque personne qui met une heure à la réduction à la source met nécessairement ça dans un fichier Excel, excusez l'expression, mais à voir. Écoutez, je vais regarder ce qu'on est capables d'avoir à cet effet-là.

LE COMMISSAIRE :

1655 Ou peut-être l'affectation de votre personnel en nombre d'individus, peut-être, pour donner une indication, si vous êtes en mesure de le faire.

LE PRÉSIDENT :

1660 Donc, Monsieur Richard, je ne sais pas si vous avez compris. Monsieur Vermette va nous répondre normalement dans les 48 heures, et sa réponse va être déposée sur le site Web du BAPE. Parce que votre question demande un certain calcul et vous pourrez trouver la réponse d'ici une à deux journées sur le site Web du BAPE.

1665

SUSPENSION DE QUELQUES INSTANTS

LE PRÉSIDENT :

1670

O.K. Donc, monsieur Richard veut poser la même question au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Donc, quelle serait la proportion des heures, mais ça, c'est assez difficile, j'imagine, à évaluer.

1675

Mme MIREILLE GENEST :

De la même façon que Recyc-Québec, on va devoir regarder notre côté pour fournir une réponse à monsieur Richard.

1680

LE PRÉSIDENT :

Donc, Monsieur Richard, le Ministère va faire la même chose que Recyc-Québec. Donc, ils doivent consulter leurs dossiers pour être capables de vous apporter une réponse à votre question.

Et donc, ça, c'était votre deuxième question?

1685

M. ALEXANDRE RICHARD :

Non, bien, en fait, c'est un complément de la première. Si possible d'en poser une deuxième.

1690

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

1695

M. ALEXANDRE RICHARD :

Donc, en gros, j'ai une question, ça me chicote beaucoup. J'essaie de me projeter en 2070,

quand le site va fermer, puis qu'il n'y aura plus de lixiviat qui va être pompé, tout va être terminé.

1700 Je me pose la question : en 2070, (inaudible) une évaluation du passif environnemental (inaudible). Autrement dit, j'imagine que tantôt, on en a parlé, mais les technologies vont évoluer, puis on va probablement pouvoir retourner dans la cellule d'enfouissement pour ressortir les matières; c'est quoi la valeur de ce passif-là, en fait? La valeur du passif et de l'actif [phon.] de ce qui est enfoui dans les cellules d'enfouissement? Dans une optique (inaudible) des coûts pour les prochaines générations.

1705

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Richard, mon collègue va poser la question à la partie pertinente. Donc, vous pouvez entendre sa question.

1710

LE COMMISSAIRE :

Donc, nos traducteurs ici qui ont l'oreille plus fine que nous. En fait, la question serait la suivante : quelle est la valeur du passif environnemental à la fin du projet? Est-ce que vous êtes en mesure de répondre à cette question-là côté Énercycle? En 2070.

1715

LE PRÉSIDENT :

Normalement, c'est des...

1720

LE COMMISSAIRE :

Enfin, est-ce qu'on est en mesure d'établir la valeur? J'imagine que c'est une valeur économique du passif environnemental; une fois le projet complété, après, c'est... ou à long terme?

1725

M. ALEXANDRE RICHARD :

Après la période postfermeture.

LE COMMISSAIRE :

1730

Après la période de fermeture.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1735

De postfermeture, oui. (Inaudible), c'est quoi la valeur du passif?

LE PRÉSIDENT :

1740

C'est bon, Monsieur Richard, on va laisser monsieur Comtois tenter de répondre à votre question.

M. STÉPHANE COMTOIS :

1745

C'est sûr qu'après le 20 ans, on a un fonds de postfermeture à nourrir, justement, pour qu'on soit capables de le faire fonctionner pendant les 30 prochaines années, donc s'en occuper, traitement des biogaz, traitement de l'eau, et faire les réparations qu'on a à faire sur tout le site.

1750

Mais comme on a dit aussi cet après-midi, une fois le fonds épuisé, nous devons continuer quand même à faire le suivi et la réparation, et Énercycle étant une entité municipale, bien, ça va faire partie des budgets qu'on aura à entretenir au fur et à mesure qu'on va avoir à entretenir ce site d'enfouissement.

1755

La valeur monétaire, je ne l'ai pas sous les yeux, c'est recalculé aux cinq ans pour s'assurer que la fiducie va bien fonctionner pour les 30 prochaines années, mais dans nos budgets on va devoir prévoir les fonds nécessaires pour le faire fonctionner et l'entretenir pendant plus longtemps. Si nécessaire, naturellement.

LE PRÉSIDENT :

1760

Donc, voilà, c'est la réponse que monsieur Comtois nous a donnée, monsieur Richard. Donc,

je vous remercie pour vos questions.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1765 Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

1770 Au revoir.

M. ALEXANDRE RICHARD :

Au revoir.

1775

Mme LUCIE PARÉ

LE PRÉSIDENT :

1780 Donc, la prochaine intervenante va être madame Lucie Paré.
– Bonsoir, Madame Paré.

Mme LUCIE PARÉ :

1785 Une précision, en fait. Dans le résumé du projet déposé sur le site Web du BAPE, qui n'est pas pareil comme ce qu'on a eu papier au mois de mars, Énercycle prévoit l'aménagement de 17 cellules sur une superficie de 25 acres. Elles seraient creusées à une profondeur de 6 à 12 mètres et entourées d'un écran d'étanchéité.

1790 Au-dessus du sol, elles s'élèveraient à une hauteur de 46 mètres. C'est ce que je lis. 46 mètres, ça veut dire 150 pieds. Oui, c'est ça. Ça veut dire à peu près 10 étages de haut. Est-ce que c'est vraiment ça?

LE PRÉSIDENT :

1795 Donc, la question, c'est, oui. Votre question est claire, c'est bien. Donc, je la redirige à monsieur Comtois et son équipe.

M. STÉPHANE COMTOIS :

1800 Oui, en fait, 46 mètres, c'est l'élévation par rapport au niveau de la mer. La mer est à zéro, et on calcule, à partir du zéro, le 46 mètres.

1805 Ça fait que par rapport au terrain naturel, à quelle hauteur est le site d'enfouissement, je ne me souviens pas du différentiel que ça donne, mais ce n'est pas... ça ne sera pas long, on va vous le trouver.

Mme LUCIE PARÉ :

1810 (Inaudible) quoi finalement?

M. STÉPHANE COMTOIS :

On va vous le trouver.

1815 **Mme LUCIE PARÉ :**

O.K., parfait.

LE PRÉSIDENT :

1820 Donc, pendant que l'équipe cherche la réponse, on peut peut-être passer à votre deuxième question.

1825 **Mme LUCIE PARÉ :**

Bien, c'était comme dans le même (inaudible).

1830 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y, allez-y. Déjà la réponse, Madame Paré.

M. STÉPHANE COMTOIS :

1835 Madame Grenier.

Mme DOMINIQUE GRENIER :

1840 Alors, en considérant que le terrain naturel est à une élévation d'environ 27 mètres géodésiques et que la crête centrale de l'agrandissement est prévue à une hauteur de 47 mètres, donc on parle d'un dénivelé de 19 mètres au total.

Mme LUCIE PARÉ :

1845 C'est moins d'étages.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1850 **Mme LUCIE PARÉ :**

C'est un peu moins haut que 46 mètres. J'étais sûre qu'il y avait une erreur dans le document, je voulais juste... O.K.

1855 Ensuite, on dit « *Il maintiendrait également une zone tampon de 50 mètres autour du site* »,

on l'a répété souvent. Moi, quand je lis dans un des documents des experts, le PR4.3, à la page 15, on recommande 150 mètres. Qu'est-ce qu'on fait, à ce moment-là, si les experts recommandent 150 mètres, mais on continue, nous, de parler d'une zone de 50 mètres?

1860

LE PRÉSIDENT :

Je vais d'abord adresser votre question au ministère de l'Environnement, parce que c'est eux qui ont donné la directive au promoteur pour faire son étude d'impact. Donc, là, j'aimerais qu'ils nous expliquent la différence entre le 150 mètres. C'est dans quel document, déjà?

1865

Mme LUCIE PARÉ :

Le PR4.3. À la page 15.

1870

LE PRÉSIDENT :

Le PR4.3. Et le 50 mètres qu'ils ont demandé au promoteur comme zone tampon.

1875

Mme MIREILLE GENEST :

Je vais devoir faire une vérification, parce qu'on n'a pas en mémoire quel expert avait donné ce chiffre précis. Je vais aller vérifier, puis on devrait être capables de vous revenir avant la fin de la soirée, je l'espère.

1880

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup.

– Donc, on aura la réponse éventuellement, Madame Paré.

1885

Mme LUCIE PARÉ :

Merci. Une toute petite question...

LE PRÉSIDENT :

1890

Complémentaire. Allez-y.

Mme LUCIE PARÉ :

1895

Dans le fond, je veux savoir exactement : qu'est-ce que ça veut dire, « revégétaliser les cellules » une fois qu'on les ferme? Quels types de végétaux? Qu'est-ce que ça veut dire? Parce que c'est trop large pour moi, revégétaliser.

LE PRÉSIDENT :

1900

Encore une fois, vous avez des questions très claires. Donc, j'apprécie la formulation de vos questions. Donc, je vais la rediriger à l'équipe de monsieur Comtois.

M. STÉPHANE COMTOIS :

1905

En fait, c'est de l'ensemencement. On sème du gazon.

Mme LUCIE PARÉ :

1910

Sur les cellules?

LE PRÉSIDENT :

1915

Merci beaucoup, Madame Paré, pour vos questions, et on va peut-être vous revoir dans la deuxième partie de l'audience avec un mémoire.

1920

M. JACQUES ROUSSEAU

1925 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, maintenant, j'inviterais monsieur Jacques Rousseau à venir poser ses questions.

1930 **M. JACQUES ROUSSEAU :**

Alors, dans la documentation qui a été déposée, « *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain, rapport principal, volume 1, étude d'impact sur l'environnement déposée auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques* », à la page 51, il y a une phrase qui dit ceci :

1935

« *La rentabilité économique de l'exercice – en parlant du projet – dépend essentiellement des revenus associés aux quantités annuelles reçues et à la capacité totale d'enfouissement autorisée.* »

1940

Monsieur Ménard a posé la question tout à l'heure, de savoir s'il pouvait y avoir une demande d'augmentation, comme ça s'est fait en 2019, donc une modification de décret pour augmenter les quantités.

1945

J'aimerais savoir si on inclut dans cette perspective-là la possibilité de faire une demande parce qu'on veut rentabiliser plus rapidement le projet.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, votre question est claire, donc je vais la rediriger à monsieur Comtois.

1950

M. STÉPHANE COMTOIS :

Monsieur Laliberté va la prendre.

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

1955 Avec les paramètres du projet, on a un projet qui est viable à 250 000 tonnes par année, donc on n'envisage pas cette possibilité-là...

LE PRÉSIDENT :

1960 Pour les 20 prochaines années?

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

1965 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1970 La réponse qu'on nous donne.
– Votre deuxième question.

M. JACQUES ROUSSEAU :

Non, ça va, je décline. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1975 C'est terminé pour ce soir. Bon, bien, écoutez, merci beaucoup, Monsieur Rousseau.

Ah! Madame Genest a un complément d'information à nous donner.

1980 **Mme MIREILLE GENEST :**

En fait, on a la réponse à la question de madame Paré. On a vérifié dans le document auquel elle faisait référence. Elle parlait d'un 150 mètres de distance.

1985 Donc, je crois que c'est ce à quoi elle faisait référence. Il s'agit, en fait, de l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui questionnait la conformité du projet avec le schéma d'aménagement.

1990 Donc, le 150 mètres constitue une distance qui était mentionnée pour préserver une distance de 150 mètres entre différents usages et le lieu d'enfouissement. Donc, l'expert faisait référence à cette distance-là.

LE PRÉSIDENT :

1995 Parfait. Merci beaucoup. Donc, ça ne remettait pas en question le 50 mètres de la zone tampon, c'était simplement une question qui était en lien avec l'Office... pas municipal, mais...

Mme MIREILLE GENEST :

2000 Avec la MRC. C'était une vérification, en fait, si le projet est bel et bien conforme avec le schéma d'aménagement de la MRC.

LE PRÉSIDENT :

2005 Schéma d'aménagement, c'est ça. Parfait. Merci beaucoup.

 Donc, je vous rappelle, c'est simplement un rappel, que le registre est actuellement fermé, comme je l'avais annoncé, qu'il fermait à 8 h 30.

2010

Mme MONIQUE FONTAINE

LE PRÉSIDENT :

2015

 Donc, on va passer maintenant à madame Monique Fontaine.

– Bonsoir, Madame Fontaine.

Mme MONIQUE FONTAINE :

2020

Dans le résumé du dossier, je constate que l'agrandissement, on dit, en tout cas, que l'agrandissement permettrait notamment de desservir de nouveaux clients de l'Estrie, de la Montérégie, des clients externes d'autres régions.

2025

À ce moment, est-ce que la filiale Matrec, de GFL, sert des clients de régions autres que la Mauricie?

LE PRÉSIDENT :

2030

Je vais laisser répondre l'équipe de monsieur Comtois.
– Allez-y.

M. STÉPHANE COMTOIS :

2035

Oui, monsieur Laliberté va répondre à cette question.

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

2040

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2045

Oui, la réponse est oui, et c'était dans l'étude d'impact. Donc, moi, je ne peux pas répondre à la place du promoteur, mais bon, je confirme que c'est oui.

Mme MONIQUE FONTAINE :

Ma dernière question : on a parlé tantôt d'un comité d'experts chargé de conseiller le ministre

2050 en matière de réduction à la source. C'est ce que j'ai compris.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2055 **Mme MONIQUE FONTAINE :**

2060 L'attention a été portée, le focus a été porté sur le tri sur chantier. Est-ce qu'il y a d'autres leviers qui ont fait partie des conseils des experts auprès du ministre qui seraient plutôt de l'ordre de réglementation, de législation, de normes de construction, qui seraient donc efficaces en matière de réduction à la source, puis qui seraient spécifiquement dans le mandat que les citoyens confient au législateur?

LE PRÉSIDENT :

2065 Votre question est très claire. Donc, je vais la diriger à monsieur Vermette.

M. FRANCIS VERMETTE :

2070 Le comité d'experts dont j'ai parlé n'était pas nécessairement penché sur la réduction à la source, mais sur trouver des solutions pour le secteur des résidus de CRD.

2075 La réduction à la source en fait partie, mais il y a bien d'autres aspects qui ont mentionné dans cet avis-là qui a été transmis au ministre, notamment les aspects, aussi, de réglementation et de différentes façons, il y en a de toutes les sortes.

Il faudrait vérifier si ça peut être déposé à la commission cet avis-là. À voir.

LE PRÉSIDENT :

2080 Et je vois qu'il y a eu deux interventions ce soir, dont celle de madame Fontaine, puis je crois

que c'était un des intervenants au téléphone. Les gens sont préoccupés de l'incitation ou des incitatifs qui pourraient être faits soit par une meilleure éducation ou soit par de la réglementation pour la réduction des matières à la source.

2085 Donc, est-ce que Recyc-Québec fait des actions à ce niveau-là? Est-ce que vous faites des recommandations au ministre à ce niveau-là?

M. FRANCIS VERMETTE :

2090 Je vous dirais que dans le plan d'action actuel pour la période 2019-2024, il y a déjà beaucoup de mesures qui visent la réduction à la source, pas juste au niveau des CRD, mais au niveau de tout type – plastique à usage unique, notamment comme programme d'aide financière visant à la réduction des plastiques, et caetera.

2095 Donc, oui, on fait des actions en ce sens-là, puis nul doute que dans le prochain plan d'action qu'on devra élaborer prochainement, pour les prochains cinq ans à suivre, qu'on va mettre aussi beaucoup de mesures visant la réduction à la source dans ce plan d'action là.

Mme MONIQUE FONTAINE :

2100 Monsieur le Président, si vous permettez, je pense à des comités interministériels, nécessairement, parce qu'il y a l'urbanisme, les municipalités qui interviennent, donc il y a des compétences qui se rejoignent. Il y a des faisceaux de compétences qui pourraient être mis en commun pour conseiller le ministre pour nourrir... pour lui donner des outils, quoi.

2105

LE PRÉSIDENT :

2110 Tout à fait. Donc, on reçoit votre suggestion malgré le fait que, et la question m'intéressait, donc j'ai posé la question à Recyc-Québec, malgré le fait que ça, c'est en dehors de notre mandat à nous, parce que ça, ça déborde beaucoup notre mandat.

 Mais je vous inviterais à aller lire le rapport de la commission générique qui a été fait sur la

gestion des résidus ultimes, que vous connaissez sans doute déjà.

2115 **Mme MONIQUE FONTAINE :**

C'est l'optimisation de la gouvernance, justement, la mise en action. Les derniers. 5, 6 et 11.

2120 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., c'est bon. Je vous remercie.

Mme MONIQUE FONTAINE :

2125 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2130 Merci beaucoup, Madame Fontaine. J'ai pris un risque en vous posant cette question-là, puis ça s'est retourné contre moi. C'est une blague.

M. KAREL MÉNARD

2135 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on va passer maintenant à monsieur Karel Ménard.
– Rebonsoir, Monsieur Ménard.

2140 **M. KAREL MÉNARD :**

Oui, bonsoir, Monsieur le Président. Le rythme est un petit peu plus rapide. Donc, j'aurais deux questions. C'est bien ça?

2145 Ma première concerne les ententes entre, j'ai posé la question tantôt, si on pouvait les avoir, je la repose un petit peu, parce qu'il y a un élément qui me chicote là-dedans. On a toutes les ententes au Québec entre les promoteurs privés – Waste Management, EBI, les MRC de Joliette, MRC Rivière-du-Nord, Sainte-Sophie, Drummondville –, elles sont publiques. Et c'est sensiblement les mêmes ententes.

2150 Donc, je ne comprends pas pourquoi le promoteur, ici, ne veut pas les transmettre, parce qu'il y a des informations pertinentes, et c'était l'objet de ma question : qu'est-ce qui arrive si jamais Matrec disparaît ou est vendue? c'est une compagnie qui est très populaire, elle a été vendue plusieurs fois au cours de sa vie; qu'est-ce qui arrive au niveau des ententes, justement, au niveau du projet? Est-ce qu'il y a une pérennité ou on passe à un autre joueur, un autre appel?

2155 Donc, ça, on aimerait ça savoir aussi pour voir à quoi s'entendre, et je pense que c'est légitime d'avoir cette information-là, notamment.

2160 **LE PRÉSIDENT :**

En lien avec votre première question, je voudrais avoir une précision avant de la rediriger à l'initiateur.

2165 Donc, vous, vous avez vu des ententes, toutes les ententes dont vous nous avez parlé, c'est des ententes qui sont disponibles sur le site Web des...

M. KAREL MÉNARD :

2170 Bien, sur notre site Web, on en a quelques-unes, on en fait référence dans les mémoires. En 2012, on les a toutes citées en annexe. Justement, dans le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Drummondville, elles sont en annexe, les quatre ou cinq ententes. On les a au bureau. On les a demandées simplement, soit à la MRC ou au promoteur et...

2175

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que ces ententes-là incluent les considérations financières?

2180

M. KAREL MÉNARD :

Absolument. C'est-à-dire, il y a des MRC qui reçoivent à la tonne, d'autres à la signature du contrat, d'autres reçoivent de l'argent s'ils n'appliquent pas leur droit de regard. Donc, tout ça est clairement mentionné.

2185

Donc, ça nous indique aussi la portée du projet auquel on fait face, et je pense que c'est très, très pertinent. Et on a les montants à toutes les étapes du processus. Pour certaines, ça veut dire, au niveau de la CPTAQ, si le projet passe à la CPTAQ, c'est tant d'argent pour la MRC, tant d'argent pour la Municipalité; signature du contrat, c'est tant d'argent. Donc, c'est de l'argent qui est donné au public ou à des municipalités.

2190

Il y a des ententes, je crois, c'est des constructions d'infrastructures municipales, des choses comme ça, donc centres de tri ou écocentres pour les (inaudible).

2195

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, là, j'ai les éléments que je voulais avoir pour rediriger la question. Donc, est-ce que je vous repose la question : est-ce que l'entente qu'Énercycle a avec Matrec pourrait être rendue publique?

2200

M. STÉPHANE COMTOIS :

Les données publiques, effectivement, peuvent être rendues publiques, on en a déjà parlé aujourd'hui.

2205

Il y a des redevances qui sont versées à la Municipalité à tant la tonne. On a des redevances, nous autres, qui nous sont versées à nous aussi en fonction du tonnage qui est rentré.

2210 Par contre, tout le reste, le volet qui touche la partie commerciale de Matrec, ça, cette partie-là, ça appartient à leur façon de faire et à leur juridiction. Je ne pense pas que cette partie-là, on soit capables de la rendre publique, puis c'est normal.

LE PRÉSIDENT :

2215 C'est difficile d'aller plus loin que ça pour moi. Donc, pour la commission, c'est...

M. KAREL MÉNARD :

2220 On ne veut pas savoir la partie commerciale de Matrec, ça ne fait pas partie du projet actuel.

2225 Je veux juste les ententes contractuelles entre les redevances données à la MRC à Shawinigan, à Champlain. Et c'est des contreparties, parce que souvent, il y a des contreparties qui ne sont pas monétaires, comme le droit de regard, comme qu'est-ce qui arrive si le contrat, si Matrec se fait racheter, qu'est-ce qui se passe? C'est-tu prévu dans l'entente ou la MRC est laissée à elle-même? C'est juste...

LE PRÉSIDENT :

2230 Je vais reposer la question, c'est un peu plus clair.
– Donc, est-ce que l'entente, sans inclure les questions commerciales, parce qu'Énercycle est un organisme public, donc est-ce que cette entente-là, ce que vous recevez en redevances, ce que vous donnez en redevances aux municipalités, et caetera, est-ce que cette information-là pourrait être publique?

2235 **M. STÉPHANE COMTOIS :**

2240 Oui, probablement. Il faudrait valider avec notre service de l'information, mais effectivement.

LE PRÉSIDENT :

2245 Donc, à ce moment-là, est-ce que je pourrais vous demander, bon, d'examiner la question et de nous revenir là-dessus par écrit, pas ce soir, et dans le meilleur des mondes, de déposer cette entente-là à la commission?

M. STÉPHANE COMTOIS :

2250 Je valide dès demain.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci.

2255 **M. KAREL MÉNARD :**

2260 Monsieur le Président, c'est aussi dans l'optique de savoir qu'est-ce qui se passe si Matrec est vendue à une autre société. C'était pour avoir ce genre d'information là, l'entente contient peut-être ces genres d'informations là.

Deuxième et dernière question, assez brève : l'initiateur, hier, a parlé que les matières résiduelles de la MRC des Chenaux allaient à Champlain pour des raisons économiques au niveau du transport plutôt que d'aller à Saint-Étienne, et aussi pour des questions de gaz à effet de serre.

2265 Est-ce que l'initiateur a pris en considération les matières résiduelles hors MRC qui viendraient au site de Champlain? Parce qu'on parle de Québec, on parle de l'Estrie, de Beauce, on parle de Montréal, éventuellement, Rive-Sud de Montréal. Est-ce que ça, ça a été pris en considération? Est-ce qu'il y a des mesures de mitigation pour compenser les gaz à effet de serre ou pour les réduire au maximum auprès des transporteurs? Est-ce qu'il y a quelque chose qui a été fait si c'est vraiment important?

2270

LE PRÉSIDENT :

2275 Donc, je redirige la question à l'équipe de monsieur Comtois.

M. STÉPHANE COMTOIS :

2280 Oui, c'est madame Grenier qui va répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

2285 **M. STÉPHANE COMTOIS :**

Finalement, ce serait monsieur Rateaud.

M. WILLIAM RATEAUD :

2290 Bien, je veux savoir la question précisément, c'est s'il y a des compensations par rapport au...

LE PRÉSIDENT :

2295 Donc, est-ce qu'il y a des compensations qui sont faites en lien avec les émissions de gaz à effet de serre que va générer le projet?
– C'est bien ça, Monsieur?

M. KAREL MÉNARD :

2300 Le transport des matières résiduelles.

2305 **LE PRÉSIDENT :**

Le transport, oui.

2310 **M. KAREL MÉNARD :**

De là où elles sont générées dans les régions hors MRC ou hors territoire de MRC. Les camions qui s'en vont au site, est-ce que ça produit des gaz à effet de serre? Est-ce que c'est pris en ligne de compte? Est-ce que c'est compensé? Est-ce qu'on demande aux transporteurs d'avoir des camions spéciaux avec un carburant spécial, compensé, au pire des cas? Parce que...

2315 **LE PRÉSIDENT :**

Là, je comprends mieux votre question. Donc, c'est lié au transport des matières résiduelles.

2320 **M. WILLIAM RATEAUD :**

Oui, ça a été tenu en compte dans l'étude sur les gaz à effet de serre, sur la production des gaz à effet de serre. La partie « transport » a été considérée là-dedans.

2325 Par contre, il n'y a pas de compensation particulière pour les gaz émis pour le transport, peu importe la provenance des camions.

LE PRÉSIDENT :

2330 Et ça, vous pourriez nous expliquer pourquoi il n'y a pas de compensations qui sont faites au niveau des gaz à effet de serre?

M. WILLIAM RATEAUD :

2335 Non, je n'ai pas de réponse particulière à donner là-dessus présentement.

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

2340 Il n'y a pas de mécanismes qui sont prévus pour offrir des compensations pour le transport de
matières résiduelles dans ce cas-ci. Donc, c'est ce que j'ajouterais.

2345 La mesure de mitigation que nous, on a proposée puis qu'on a présentée dans la présentation,
l'idée, ici, c'est d'utiliser des camions de plus grande capacité pour en réduire leur nombre. Donc,
ultimement, les émissions des GES qui sont associées à ces camions-là, mais comme William le
mentionnait, ça a été pris en compte dans l'étude.

LE PRÉSIDENT :

2350 Mais vous n'êtes pas assujettis à compenser par l'achat de crédits carbone, par exemple?

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

Non.

2355 **LE PRÉSIDENT :**

2360 Quand vous dites non, c'est que ce type d'industrie là n'est pas assujetti ou c'est une question
de... est-ce que vous pourriez nous en dire un peu plus long là-dessus? Nous donner un peu plus
de détails là-dessus?

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

2365 En fait, l'assujettissement, je crois que c'est à partir d'un certain niveau d'émission de GES,
et puis on ne franchit pas ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

O.K., voilà. Donc, merci.

2370 Donc, c'est la réponse qu'on nous donne, et là, je peux confirmer que c'était déjà dans l'étude
d'impact, donc je l'ai lu quelque part, mais moi, je ne peux pas donner les réponses à votre place,
donc voilà. Donc, ça, c'est la réponse.

M. KAREL MÉNARD :

2375 Merci.

LE COMMISSAIRE :

2380 Bien, en fait, on redirige peut-être la question vers le Ministère : est-ce que ce sont des
considérations que vous avez, au Ministère, au niveau des compensations des GES pour ce type
de projet?

Mme MIREILLE GENEST :

2385 Au niveau des GES, en fait, évidemment, l'impact des GES est calculé, est estimé. Il y a
également des mesures d'atténuation qui peuvent être demandées.

Par contre, il n'y a pas de compensations qui sont demandées pour ça, parce qu'on n'a pas
de procédures pour le faire.

2390

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Madame Genest.

2395

2400

M. JÉRÉMIE ROCHON

2405 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on va passer maintenant à monsieur Rochon, Jérémie Rochon.
– Rebonsoir, Monsieur Rochon.

2410 **M. JÉRÉMIE ROCHON :**

Rebonsoir. Donc, pour ma première question, j'aurais une question sur la méthodologie qui a été utilisée dans l'étude d'impact. N'étant pas familier avec ce processus d'évaluation là, à ma première lecture, j'étais un peu étonné, dans l'attribution des cotes pour la durée d'intensité, l'étendue des impacts, que pour la durée, il y ait seulement une échelle binaire, finalement, qui va de 1 à 2, alors que pour les autres critères, ça va de 1 à 3.

Puis intuitivement, ça me semblait introduire une espèce de biais où il était impossible d'avoir un impact qui soit fort, principalement en fonction de la durée de l'impact.

2420 Puis je voudrais, finalement, savoir : est-ce que j'ai raison de voir un biais, finalement, de l'échelle à ce niveau-là, puis qu'est-ce qui explique le choix de cette méthodologie-là, finalement?

2425 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. La question est très claire, donc je la redirige à l'équipe de monsieur Comtois.

M. STÉPHANE COMTOIS :

2430 Oui, ça va être madame Roy qui va répondre.

Mme JACQUELINE ROY :

2435 Il faudrait que je revoie la méthodologie pour vous assurer sans équivoque qu'elle est
symétrique, et caetera, mais c'est le genre de méthodologie qui est utilisé très régulièrement avec
deux ou trois niveaux de critères, selon le type de projet aussi. Des fois, on a trois niveaux de durée,
court, moyen, long. Ici, on a pris des impacts courts pour la période de construction, parce que ce
n'est vraiment pas long comparé à une longue période.

2440 Donc, c'est un peu un choix en fonction du projet, de prendre deux ou trois niveaux, mais outre
ça, c'est une méthode scientifique qui est très utilisée, puis ce qui est important, c'est que ça soit
facilement compréhensible par les gens puis reproductible aussi, ce qui est le cas ici.

2445 **M. WILLIAM RATEAUD :**

J'ai un petit complément d'information. En fait, la durée a été séparée simplement en période
permanente et temporaire. Donc, c'est pour ça qu'il y a juste deux éléments.

2450 On aurait pu faire des périodes de deux ans, en prendre huit périodes ou... on a décidé de
prendre, puis ce n'est pas nous qui avons décidé, c'est une méthode qui est reconnue quand même,
mais c'est séparé entre temporaire et permanent. Donc, c'est pour ça qu'il y a juste deux niveaux.

LE PRÉSIDENT :

2455 Merci.

– Donc, on peut y aller avec la deuxième question.

M. JÉRÉMIE ROCHON :

2460 Oui. J'aurais aimé ça revenir sur, on l'a abordé un peu plus tôt dans la séance de cet après-
midi, la possible contribution au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique
pour compenser la perte des milieux humides qui aurait lieu dans le cadre du projet au regard,
finalement, de l'actualité récente qui tendait à montrer que les montants qui sont accumulés dans ce

2465 fonds-là. Ils sont difficiles à dépenser, parce qu'il semble être plus difficile de créer ou de restaurer des milieux humides que, finalement, d'éviter leur destruction.

Je me demande : est-ce que l'initiateur, à la vue, peut-être, de ces nouvelles-là, juge que ce mécanisme-là est toujours le plus utile, finalement, pour compenser la perte des milieux hydriques, 2470 puis peut-être s'il y a une autre version du projet qui aurait été analysée, où on aurait limité davantage la destruction des milieux humides?

LE PRÉSIDENT :

2475 C'est bon, merci. Donc, je vais rediriger votre question à l'équipe de monsieur Comtois.

M. STÉPHANE COMTOIS :

2480 Ça va être monsieur Laliberté.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci.

2485 **M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :**

Donc, effectivement, cet après-midi, on a dit que le plan de match, c'était de procéder à une compensation financière comme le prévoit les lois et les règlements en vigueur.

2490 On est également prêts à collaborer avec les organismes du milieu pour monter un projet de création, préservation de milieux humides qui pourrait se faire à même ce fonds-là.

Les fonds sont là, sont disponibles, j'imagine qu'il y a moyen quand même d'assembler un projet, puis de déposer quelque chose pour qu'on puisse faire croître la cause des milieux humides.

2495 Nous, on est prêts à travailler avec le Ministère en ce sens, mais pour l'instant, le plan de

match, c'est celui que j'ai annoncé plus tôt aujourd'hui, c'est-à-dire, on propose une compensation, mais on est prêts à travailler avec les organismes du milieu pour faire un projet de création de milieux humides à même ces fonds-là.

2500

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup, Monsieur Laliberté.

2505

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que j'ai bien compris – ma question s'adresse à madame Genest – que, dans le fond, un projet de compensation à même les montants doit être intégré à l'étude d'impact parce qu'il serait inclus dans le décret? Est-ce que c'est bien ça?

2510

Ma question est : est-ce que ce projet-là doit être défini maintenant?

Mme MIREILLE GENEST :

2515

Donc, dans le cas où l'initiateur prévoit un impact sur les milieux humides, effectivement, il y a une compensation qui est exigée de par la réglementation.

2520

Maintenant, il y a deux options qui peuvent être effectuées : soit la compensation est faite par contribution financière, soit l'initiateur propose un projet de création ou de restauration de milieux humides.

Dans les deux cas, cette décision doit être entérinée dans le décret. Donc, ça doit absolument faire partie de l'analyse environnementale.

2525

LE COMMISSAIRE :

Donc, ça veut dire que si je comprends bien, s'il y a donc un projet qui est défini avec les citoyens, doit se faire avant la fin de l'étude environnementale si ce projet-là doit être défini? Parce

2530 que ce que je comprends, c'est que la stratégie qui est privilégiée est une stratégie, dans le fond, de compensation financière, et ici, je crois comprendre de monsieur Laliberté qu'il y a une ouverture à discuter d'un projet avec les citoyens.

2535 J'essaie juste de voir dans le temps un peu comment ça fonctionne, ça. Est-ce que ça doit être défini avant la fin de l'étude pour pouvoir être intégré au décret, et alors, donc, il y a un travail immédiat à faire presque par l'initiateur? Est-ce que j'erre de mon interprétation?

Mme MIREILLE GENEST :

2540 Non, vous comprenez bien.

Je pense, en fait, donc si on résume, l'initiateur doit présenter un projet préliminaire de compensation qui sera soumis à l'analyse environnementale. S'il décide plutôt de ne pas proposer de projet, à ce moment-là, il y aura une demande de contribution financière.

2545 Dans tous les cas, les deux cas seront analysés par l'équipe ministérielle et la condition de décret sera très claire à cet effet-là.

2550 Maintenant, les discussions n'étant pas terminées, peut-être que l'initiateur a des propositions, nous serons à l'écoute à cet effet-là. J'ai cru comprendre, jusqu'à présent, l'information que nous avons, c'est qu'il y avait contribution financière au fonds en question.

2555 Ensuite, le fonds en question, ma collègue pourrait vous expliquer davantage, mais il y a des règles qui permettent à certains organismes ou à certaines entités de présenter des demandes. Et en aucun cas, l'initiateur ne pourrait faire une telle demande au fonds.

Mme CAROLINE LEMIRE :

2560 Je complèterais juste en disant que s'il y a un projet qui est proposé dans le cadre de l'analyse environnementale, il va faire l'objet d'une analyse préliminaire, et c'est vraiment, si le projet est autorisé par le gouvernement, évidemment, c'est au moment de l'autorisation ministérielle que le

projet, dans sa finalité, va être autorisé.

Et donc, c'est vraiment à ce moment-là où le projet va être mieux défini, et donc, il va faire l'objet d'une analyse plus en détail par le Ministère.

2565

LE COMMISSAIRE :

Merci.

2570

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

2575

Donc, maintenant, on passerait à notre dernière intervention. Ce serait monsieur Alexandre Richard, si vous êtes en ligne.

– Merci, Monsieur Rochon. Excusez-moi.

2580

M. ALEXANDRE RICHARD

M. ALEXANDRE RICHARD :

2585

Ma première question, c'est par rapport aux sanctions administratives pécuniaires. Ma question, c'est, j'ai fait une petite recherche, en fait, sur le titre des sanctions administratives pécuniaires. J'ai lu que GFL Environmental inc., il y a des sanctions, puis j'ai remarqué qu'il y avait plusieurs noms de compagnies qui seraient différentes, avec différentes sanctions administratives pécuniaires.

2590

Donc, ma question c'est : entre GFL Environmental, qui est une est grosse bibitte, comme une toile d'araignée avec plein de compagnies, ma question c'est, dans cette organisation-là, est-ce que vous pouvez déposer la liste des sanctions administratives pécuniaires que la compagnie ou que

ses filiales a eues?

2595 Moi, j'en ai trouvé quatre, mais c'est tellement gros que je ne sais pas s'il y en a d'autres qui sont liées à cette entreprise-là.

LE PRÉSIDENT :

2600 Monsieur Richard, je vous dirais, je suis obligé de refuser votre question, parce que ce n'est pas dans le cadre du mandat qu'on nous a accordé.

 Là, si je comprends bien, vous demandez si GFL a déjà eu des sanctions administratives dans la gestion de ses opérations, est-ce que c'est bien ça?

2605

M. ALEXANDRE RICHARD :

 Oui, c'est ça. Bien, en fait, je me pose la question, parce GFL Environmental a comme... il y a plusieurs compagnies, en fait, d'incorporées au Registraire des entreprises, elles sont toutes affiliées ou fusionnées, ou... c'est très, très dur à suivre, puis j'essayais de voir à qui on a affaire comme entreprises qui vont enfouir les matières, en fait, sur les terres publiques.

2610

 Juste pour savoir à qui on a affaire, en fait, c'est ça, la pertinence de cette demande-là. C'est voir c'est quoi le passé de cette entreprise-là, si elle marche droit ou pas.

2615

 Donc, moi, j'ai trouvé, en fouillant un peu, GFL Environnemental, en fait, j'ai trouvé quatre sanctions pécuniaires liées à...

LE PRÉSIDENT :

2620

 Monsieur Richard, là, je vous arrête, parce que vous êtes rendu dans le propos qui n'est pas...

2625 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui, oui, oui, mais ma question, c'est : est-ce que le Ministère peut déposer les sanctions pécuniaires qui ont données à cette entreprise-là?

2630 **LE PRÉSIDENT :**

À GFL?

2635 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Public, c'est public, en fait. C'est sur le site que j'ai lu ça. C'est juste pour faciliter la compréhension du dossier vu que c'est une grosse entreprise. Est-ce que c'est possible que le Ministère dépose les sanctions pécuniaires qui ont été données à cette entreprise-là, s'il vous plait? (inaudible).

2640 **LE PRÉSIDENT :**

Vous, c'est spécifiquement envers GFL?

2645 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

GFL, oui. Le gestionnaire (inaudible).

2650 **LE PRÉSIDENT :**

Laissez-moi réfléchir.

– Est-ce que vous pouvez apporter un élément de réponse, Monsieur Laliberté?

2655 **M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :**

Ce que je dirais, en fait, oui. Est-ce que vous pouvez me la poser ou...?

LE PRÉSIDENT :

2660 Je vais vous laisser répondre, si vous le voulez bien. Et ensuite, j'aurai une question pour madame Genest.

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

2665 O.K. Donc, des sanctions administratives pécuniaires, c'est un mécanisme qui est prévu, qui fait suite à des avis de non-conformité qu'un exploitant peut recevoir. Ça arrive, des avis de non-conformité. C'est quelque chose qui est pris, par contre, très au sérieux par la compagnie.

2670 On a des rapports, des comptes à rendre à notre siège social, qui, eux, ont des comptes à rendre auprès des investisseurs.

En fait, un avis de non-conformité, c'est quelque chose qui arrive, mais qui est inacceptable, et l'est encore plus une sanction administrative pécuniaire. Donc, il y a un gros accent et un gros effort qui est fait au niveau de la compagnie pour qu'il n'y en ait pas.

2675 **LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce que ces avis-là sont publics? Là, je vous pose la question à vous, puis je vais la poser à madame Genest tout à l'heure, mais...

2680 **M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :**

2685 Donc, oui, sur le site Web du registre environnement.gouv.qc.ca, il y a moyen de faire une recherche sur les moteurs de recherche qui sont là pour trouver les sanctions administratives pécuniaires qui ont été...

LE PRÉSIDENT :

Bien, merci beaucoup, Monsieur Laliberté. Donc, essentiellement la réponse que vous nous

auriez donnée. C'est public et ça peut être retrouvé sur un site du gouvernement du Québec.

2690

Mme MIREILLE GENEST :

Je dois avouer que je ne connaissais pas cette information, personnellement. Mais j'aurais vérifié avec mon équipe. Je peux vérifier si vous voulez.

2695

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous allez vérifier, puis vous allez nous revenir?

2700

Mme MIREILLE GENEST :

Oui, on me fait signe, effectivement, c'est...

LE PRÉSIDENT :

2705

Donc, Monsieur Richard. Donc, monsieur Laliberté, de Matrec, nous dit que l'information est disponible et nous a donné l'adresse du site Web, et à partir de ce site-là, vous pourriez retracer les avis de non-conformité, les sanctions pécuniaires qui ont été accordées à une compagnie, quelle qu'elle soit.

2710

Donc, je pense que c'est le plus loin qu'on peut aller ce soir, et le ministère de l'Environnement va nous revenir aussi. Maintenant, à ce moment-là, ça serait un document qui va être déposé sur le site Web du BAPE, parce qu'on va fermer la première partie de l'audience ce soir.

2715

Est-ce que vous avez une deuxième question?

M. ALEXANDRE RICHARD :

Oui, j'ai une courte deuxième question. Ma question, c'est : est-ce que les cellules sont conçues pour pouvoir les retourner dans le (inaudible) quand les technologies permettront de traiter

2720

les matières qui sont en trop?

LE COMMISSAIRE :

2725

En fait, la question que pose monsieur Richard, c'est : est-ce qu'il est possible, dans un avenir où on aurait des technologies ou une utilité pour certaines des matières qui sont enfouies, de retourner dans les cellules? Est-il possible, donc, de réextraire certaines matières des cellules?

M. STÉPHANE COMTOIS :

2730

Oui. Je sais qu'il y a certains sites d'enfouissement qui le font, qui retournent dans les vieux LES pour mélanger avec des nouvelles, pour revoir le matériel.

2735

Maintenant, pour ce qui est de savoir si le matériel déjà en place est encore bon ou réutilisable ou recyclable, ça dépend du type de matière, justement, qui a été enfoui. C'est hypothétique.

LE COMMISSAIRE :

2740

Mais c'est physiquement possible de revenir dans une cellule pour extraire la matière...

M. STÉPHANE COMTOIS :

2745

C'est possible. J'imagine qu'on aurait besoin, par contre, d'une demande de modification de décret pour faire une telle chose.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

2750

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

– Donc, merci, Monsieur Richard, pour vos questions.

2755 Et maintenant, je ne fermerai pas la séance maintenant. La commission aurait encore quelques questions à poser. Donc, au promoteur. Donc, est-ce qu'on y va avec quelques questions?

LE COMMISSAIRE :

2760 Oui. Sur la question des particules fines, est-ce qu'il y a des risques de dispersion de ces particules-là une fois qu'elles sont entreposées dans les cellules et qu'elles ne sont pas nécessairement recouvertes? Parce qu'on a pu voir que peut-être, dans certains cas, ce n'est pas un recouvrement journalier. Est-ce qu'il y a des risques de dispersion de cette matière-là?

2765 **M. STÉPHANE COMTOIS :**

Monsieur Laliberté va répondre à cette question-là.

LE COMMISSAIRE :

2770 Pour les travailleurs, pour la population environnante ou peu importe.

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

2775 Donc, pour les travailleurs, le risque en est un au niveau des équipements. Donc, il y a moyen de munir nos équipements d'un système à pression positive qui empêche les particules de rentrer dans la cabine du *doser*, en fait, qui place les résidus fins de CRD.

2780 Donc, on réussit à contrôler ce risque de cette façon-là, en fait, en installant des équipements particuliers sur notre machinerie lourde pour faire en sorte qu'il y a un système de pression positive qui garde les particules à l'extérieur.

2785

LE COMMISSAIRE :

Et si, maintenant, on parle des camions qui transportent ces matières-là, est-ce qu'ils ont une particularité, ces camions, pour s'assurer effectivement que ces particules-là ne se retrouvent pas dans l'air, finalement?

2790

M. JEAN-PHILLIPE LAMOUREUX :

Oui, les camions qui arrivent au site sont recouverts évidemment. Lorsque le camion arrive sur la balance, il y a un système de caméras qui permet d'inspecter le chargement pour le diriger au bon endroit, puis il y a une inspection qui est faite, également, à l'aire de déchargement.

2795

Donc, comme ça, on s'assure qu'il y a vraiment des résidus fins de CRD qui vont dans la cellule dédiée aux résidus fins de CRD, et qu'il n'y a pas un problème de gestion de trafic, si vous pouvez me permettre.

2800

Puis pour la question de la poussière ou des émissions de particules sur les chemins du LET, bien, c'est une problématique qui survient particulièrement l'été. Ce qu'on fait, on arrose les chemins avec de l'eau pour s'assurer qu'il n'y ait pas de dispersion de poussière.

2805

LE COMMISSAIRE :

Et pour la personne qui représente le ministère de la Santé, est-ce qu'il y a des risques documentés pour la santé avec la présence, ou s'il y a dispersion de ces particules-là, ça peut être sur le chemin qui mène au LET, mais aussi on sait que ces camions vont se promener quand même possiblement à grande échelle.

2810

Est-ce qu'on a de l'information sur les risques associés à la présence de poussière de cette nature-là? Particules fines.

2815

Mme ANN ST-JACQUES :

2820 Au niveau de la poussière, ça prendrait vraiment une évaluation, il faudrait déterminer quel type de poussière pour voir s'il y a un impact au niveau de la santé, et puis si vous avez des mesures d'atténuation dans ce sens-là.

2825 On peut penser, au niveau des poussières, que c'est associé principalement au sable qui est présent, puis ça dépendrait aussi, dans l'analyse qu'on pourrait faire, il faudrait tenir de la nature de la poussière, mais aussi du type de poussière, à savoir s'il y a un impact par rapport à la taille de la poussière.

2830 Donc, pour faire une analyse dans ce sens-là, il faudrait qu'on ait des données pour voir l'impact.

Puis pour aussi, en termes de santé publique, ce qu'il faut comprendre, c'est pour connaître le contaminant, là on parle d'une poussière. Il faut savoir s'il y a un impact populationnel, donc savoir s'il y a une population qui est à risque.

2835 Vous avez parlé de travailleurs, il y a des règles particulières, des valeurs de référence très particulières au niveau des travailleurs, puis au niveau de la population, il faudrait aussi également voir les valeurs de référence qui peuvent différer.

2840 Donc, pour faire ce type d'analyse là, ça prendrait des données. Est-ce que ça répond à votre question?

LE COMMISSAIRE :

2845 Oui. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

J'en ai une qui s'adresse, je vais la poser à monsieur Vermette. On a parlé hier de la

2850 valorisation des biogaz, et si ce n'est pas vous, on pourra la rediriger à madame Genest. Est-ce que pour les initiateurs de projets ou pour les gestionnaires de projet de LET, il y a des mesures incitatives qui les motivent à valoriser leur biogaz?

2855 Parce que là, hier, on a parlé des questions réglementaires, on a parlé des questions logistiques, mais est-ce qu'il était demandé ou est-ce qu'il pourrait être demandé dans les décrets, mais est-ce qu'il y a, en dehors de tout ça, des mesures incitatives qui vont les stimuler à le faire?

M. FRANCIS VERMETTE :

2860 Je dois vous avouer que je n'ai pas de réponse à cet effet-là, mais je pense que les gens au Ministère pourraient peut-être mieux répondre que moi à cette question-là.

LE PRÉSIDENT :

2865 Parfait. Donc, je passe la question à madame Genest.

Mme MIREILLE GENEST :

2870 De notre côté, au ministère de l'Environnement, je ne pense pas qu'on ait d'incitatifs. Ce serait plus dans le secteur énergie. Donc, ce n'est pas au ministère de l'Environnement, ça serait plutôt au niveau énergie, à mon avis.

LE PRÉSIDENT :

2875 O.K., ça va. Donc, ce sera à la commission à se renseigner à ce moment-là au ministère concerné. C'est bien.

M. STÉPHANE COMTOIS :

2880 Excusez-moi.

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y, Monsieur Laliberté, on peut y aller directement si vous voulez.

2885 **M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :**

Donc, oui, il y a des mesures incitatives qui sont en vigueur à travers le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

2890 Nous, on a présentement un projet en cours, de valorisation de biogaz à Chicoutimi. Énercycle en a un aussi à Saint-Étienne-des-Grès. Donc, oui, au Québec, il y a des incitatifs qui permettent aux exploitants de LET de réaliser des projets de valorisation de GNR, puis c'est à travers le MERN que ça se passe.

2895 **LE PRÉSIDENT :**

J'imagine que ces incitatifs-là, ils sont financiers, donc ils vont vous apporter des fonds pour réaliser des projets de valorisation?

2900 **M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :**

Oui. Donc, tu as une phase pour faire l'étude de faisabilité, puis après ça, une certaine portion des coûts en capital qui sont requis pour mettre en œuvre la solution de valorisation du biogaz peuvent être couverts également par une subvention du MERN.

2905 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup.

– Et monsieur Comtois.

2910

M. STÉPHANE COMTOIS :

2915 En complément, justement, le ministère des Ressources naturelles avec la Régie de l'énergie
ont établi justement, pour la fluidité de la bourse du carbone, ils ont incité Énergir à augmenter,
justement, le prix d'achat du GNR pour que les projets restent intéressants, et eux, ça leur permet
de transiger de beaux crédits de carbone avec ses propres clients. Ça fait que ça aussi, c'est un
incitatif assez important, quand même.

2920

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Mais ma foi, je ne m'attendais pas à avoir des réponses aussi précises de votre côté.
Mais bon, quand même, je vous remercie. C'est apprécié.

2925

LE COMMISSAIRE :

On va laisser notre biogaz : dans l'agrandissement, est-ce que ça change la relation d'affaires
avec Diana Food, qui, finalement, Diana Food va acheter le biogaz d'Énercycle ou de Matrec?

2930

M. STÉPHANE COMTOIS :

2935 Le contrat que présentement, on a avec Diana Food prévoit qu'on lui fournisse ses besoins.
C'est sûr que si on rentre dans l'équation la possibilité de transiger, de raffiner le biogaz et de
transiger avec Énergir ou un autre fournisseur, il va falloir qu'on revoie avec Diana Food de quelle
façon dorénavant il pourra s'approvisionner.

2940 Ça peut être de la même façon, et honorer le contrat ou peut-être de faire des modifications
pour faciliter ses besoins en s'approvisionnant peut-être directement avec Énergir. C'est à voir, mais
c'est sûr que c'est un partenaire qui va faire partie de l'équation.

LE COMMISSAIRE :

Donc, c'est un partenaire qui a une entente directement avec Énercycle?

2945 **M. STÉPHANE COMTOIS :**

C'était avec Énercycle et lorsqu'on a cédé, naturellement, l'espace d'enfouissement de Matrec compte tenu que c'est lui qui s'occupe de la calibration des biogaz et de toute son utilisation, on a aussi cédé le contrat avec Diana Food.

2950

LE COMMISSAIRE :

Merci.

2955

J'en ai des courtes et rapides. Donc, la question s'adresse à la MRC, dans le fond. La voie Ste-Marie sert de voie partagée entre vélos et véhicules présentement. Compte tenu d'un achalandage plus important de plus gros camions, est-ce que vous avez l'intention de maintenir cette voie partagée dans votre réseau cyclable? Est-ce que la question est correcte?

2960

M. DANNY ROY :

Je ne suis pas certain de notre ressort, en fait. La MRC, on n'a pas nécessairement compétence en voirie.

2965

LE COMMISSAIRE :

Qui, dans le fond, désigne qu'il y a une voie partagée sur le rang Ste-Marie? C'est une voie cyclable?

2970

M. DANNY ROY :

Oui, d'après moi, c'est la Municipalité.

LE COMMISSAIRE :

2975

Ce serait la Municipalité dans ce cas-là?

M. DANNY ROY :

Bien, la MRC n'a pas compétence en voirie, donc je me vois mal...

2980

LE COMMISSAIRE :

D'accord. C'est juste, je pense que je l'ai lu dans un document que vous réfléchissiez à cette question-là compte tenu, alors, mais je vais peut-être, dans ce cas-là, l'adresser directement à la municipalité.

2985

– Est-ce que votre intention de garder cette voie partagée entre vélos et véhicules sur le rang Ste-Marie?

M. GUY SIMON :

2990

Il y a une carte touristique qui est préparée par la MRC, qui indique que ça peut être une voie cyclable. La route, elle a été refaite récemment, et elle n'a pas un corridor cycliste, je dirais, standard, pour assurer la sécurité.

2995

Et la portion qui va de la voie de service au lieu d'enfouissement, c'est un 0,7 kilomètre, environ. Parce que la voie de service n'est pas nécessairement cyclable. C'est un bel endroit bien asphalté, mais la portion du rang Ste-Marie de la voie de service au site d'enfouissement, 0,7 kilomètre.

3000

LE COMMISSAIRE :

Très bien. Merci.

3005

LE PRÉSIDENT :

Bon, la commission n'a plus de questions. Je vais donc déclarer la première partie de

l'audience officiellement close.

3010

La commission note que des informations complémentaires sont attendues de la part de l'initiateur, mais aussi de la part du ministère de l'Environnement, pour répondre à des questions qui ont été données en délibéré ce soir.

– Est-ce que vous aviez des questions? Je pense que oui.

3015

Mme MIREILLE GENEST :

Nous avons pris une question en délibéré cet après-midi.

3020

LE PRÉSIDENT :

Oui, cet après-midi. C'est ça.

Mme MIREILLE GENEST :

3025

Ce soir, je...

LE PRÉSIDENT :

3030

Peut-être pas ce soir.

Mme MIREILLE GENEST :

Je ne pense pas.

3035

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça, vous pourrez en discuter avec les analystes à la fin de la soirée. Tout à l'heure, en fait.

3040

Mme MIREILLE GENEST :

On vérifiera avec...

3045 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, pour moi, l'important, on espère les recevoir au plus tard dans les 48 prochaines heures, ces informations-là.

3050 Les questions et réponses, ainsi que les nouveaux documents obtenus seront rendus publics rapidement sur le site Web du BAPE.

Ils deviendront aussi accessibles au bureau municipal de Champlain, en version papier, et de même qu'au bureau du BAPE, où est réunie toute la documentation relative au projet.

3055 Afin de préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique, je vous rappelle qu'il est important d'annoncer votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou votre opinion verbale devant la commission par le biais de la page Web « *Je donne mon point de vue* ».

3060 Et comme je vous le mentionnais hier, vous allez avoir tous ces formulaires-là sur l'onglet de notre commission, donc la commission du LET à Champlain, et si jamais, parce que là, depuis hier, j'ai l'impression que je vous envoie des formulaires et des formulaires qui, je vous dis qu'ils sont sur le site Web.

3065 Si jamais vous avez de la difficulté à les trouver, n'hésitez pas à téléphoner à la secrétaire de la commission, madame Rachel Sebareme, et elle va se faire un plaisir de vous diriger dans le site Web. Ça, c'est très important pour nous, il ne faudrait pas que des problèmes techniques vous empêchent de venir vous exprimer lors de la deuxième partie de l'audience.

3070 Donc, la date limite pour annoncer vos intentions, c'est le 29 mai prochain.

En deuxième partie de l'audience, l'initiateur du projet et les personnes-ressources qui souhaitent être présents sont les bienvenus, mais là, vous n'aurez plus aucun rôle officiel à jouer. Donc, vous ne serez plus appelés à intervenir devant la commission.

3075

La deuxième partie est exclusivement consacrée à l'expression des opinions sur le projet et ses répercussions. Une durée de 15 minutes sera accordée pour chaque présentation pour les personnes ou les organismes qui sont intéressés de présenter verbalement leur mémoire. À ce moment-là, mon collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser, éclaircir certains points de votre mémoire.

3080

Les mémoires demeureront confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la commission, et après coup, ils sont rendus publics, toujours sur le site Web du BAPE.

3085

Je souhaite insister ici sur le fait que les rapports du BAPE sont notamment fondés, et ça, c'est très important pour moi et pour la commission, en fait : les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions qui sont émises par les citoyens et les citoyennes. Je l'ai mentionné à deux reprises depuis le début de l'audience : vous contribuez de façon non négligeable à la réflexion des membres de la commission en venant nous poser des questions et aussi en émettant votre opinion dans la deuxième partie de l'audience.

3090

Donc, c'est important, et ça, c'est une des dimensions de l'évaluation environnementale du BAPE qui est différente de celle du ministère, donc c'est une dimension de consultation publique, et ça, c'est très important non seulement pour la commission, mais pour l'institution qu'est le BAPE.

3095

Donc, partager votre point de vue peut donc faire évoluer le regard de la commission d'enquête sur un projet et ses enjeux, et ça, donc, c'est très important.

3100

Donc, jusqu'à date, les éléments que vous avez présentés nous ont permis de progresser dans notre compréhension puis dans l'ajout d'information qu'on avait sur le projet, et ça pourra se continuer avec la présentation de vos mémoires.

Il existe quatre façons d'exprimer votre opinion, j'en ai parlé dans mon intervention d'ouverture, hier.

3105

D'abord, vous pouvez déposer un mémoire et le présenter verbalement en séance publique; deuxièmement, vous pouvez déposer un mémoire, mais vous n'êtes pas obligé de le présenter en séance publique, mais la commission va en tenir compte dans son analyse quand même; vous pouvez décider de ne pas faire de mémoire et d'exprimer verbalement votre opinion en séance publique. C'est une autre possibilité.

3110

Et une nouvelle opportunité qu'on offre au public. Vous pourriez aussi décider de déposer un commentaire de moins de 1 000 caractères sur le site Web du BAPE. Donc, ce que vous avez à dire, ça pourrait se résumer en 1 000 caractères, vous l'envoyez sur le site Web du BAPE en utilisant le formulaire approprié qui est sur notre page Web, et on va le considérer au même titre qu'un mémoire, dans notre analyse.

3115

Le public autant que les organismes, ça, c'est important, on parle souvent du public, c'est des personnes, mais aussi il y a des organismes qui peuvent être intéressés à déposer un mémoire. Donc, ils sont bienvenus et ça, ça va nous permettre de documenter leur position au bénéfice des travaux de la commission.

3120

Si un organisme choisit de présenter un mémoire en séance publique, il va devoir désigner une personne autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe au sein de cet organisme-là.

3125

Pour vous aider à préparer votre présentation, que ce soit un mémoire, une présentation orale, que ce soit un commentaire, vous pourrez consulter l'onglet « *Participer* » de notre site Web. Il y a un petit guide en six questions qui est bien fait, qui va vous aider à préparer, comme je le mentionne, votre mémoire ou votre présentation.

3130

Donc, ces six questions-là nous amènent à structurer nos idées et la façon de les présenter.

3135 Je l'ai mentionné en ouverture : c'est important qu'on ait vos opinions, mais il est également important que vos opinions soient supportées par des arguments, par des faits, que la commission pourrait vérifier.

3140 Comme je l'ai fait en première partie, ça, c'est mon côté professeur d'université, je voudrais démystifier ce qu'est un mémoire.

Ce n'est pas, je le redis encore une fois, ce n'est pas une thèse de maîtrise ou une thèse de doctorat. C'est un endroit où vous allez émettre votre opinion, et ça pourrait tenir sur une seule page.

3145 Donc, vous pourriez venir nous présenter votre mémoire, et ça va s'appeler un « mémoire », donc c'est un endroit où on exprime une opinion et où on la documente.

3150 Il est important, cependant, et là, je me répète, mais c'est une dimension qui est importante, de donner les arguments, de donner les faits qui soutiennent votre opinion, parce que la commission va se baser seulement sur des faits vérifiables dans son analyse et non sur des oui-dire.

On pourrait exprimer une opinion, c'est bien beau, mais ce que la commission a besoin dans son analyse, c'est de savoir quels sont les faits qui ont motivé votre opinion. Donc, quels sont les arguments importants qui motivent votre opinion.

3155 Maintenant, pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, je vous demanderais de transmettre vos mémoires au secrétariat de la commission d'enquête au plus tard le 8 juin à 16 h. Et ça, ça nous donne quelques jours seulement pour lire l'ensemble des mémoires, donc c'est pour ça que cette date-là est importante.

3160 Et encore une fois, vous contactez madame Sebareme, qui est la secrétaire de la commission. Ses coordonnées sont sur le site Web du BAPE. Si vous ne les trouvez pas, appelez au numéro général du BAPE et ils vont vous diriger vers madame Sebareme, et elle va vous expliquer comment soumettre votre mémoire.

3165 En terminant, je tiens à rappeler que le BAPE s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous remercie à l'avance de bien vouloir le remplir et de le remettre au personnel à l'arrière de la salle pour ceux qui le feraient en personne, et sinon, le formulaire est disponible sur le site Web du BAPE.

3170 En terminant, et ça aussi, c'est très important pour moi, mon collègue et pour la commission, on tient à remercier d'abord le porte-parole de l'initiateur et toute son équipe pour vos réponses à nos questions, de même que les personnes-ressources, vous avez un rôle important à jouer et j'en regarde dans la salle, je vous regarde ici aux tables, donc on vous remercie profondément de votre contribution à nos travaux.

3175 Donc, c'est important pour nous d'être capables de s'appuyer sur des avis qui sont indépendants, sur des avis d'experts, et donc, vous aurez contribué de cette façon-là à nourrir les travaux de la commission et à surtout venir confirmer certains faits et venir répondre à des questions qui demandaient une expertise.

3180 C'est bien entendu aussi un grand merci à toutes les personnes qui sont venues poser des questions en leur nom ou au nom d'un organisme. On ne le répètera jamais suffisamment assez : vous apportez une contribution qui est très importante. C'est une dimension, la consultation publique, c'est le seul endroit où on peut considérer les avis du public et des organismes dans l'évaluation
3185 environnementale d'un projet, et c'est ce qui distingue les analyses du BAPE, et c'est très important.

Donc, vous nous aurez permis, les personnes et les organismes, d'approfondir les différentes facettes du projet et d'augmenter l'information qu'on avait sur le projet.

3190 Et enfin, je tiens à remercier les gens à la technique, la sténographe, de même que toute l'équipe de la commission. Vous faites un travail qui nous supporte énormément, moi et mon collègue, et donc, je vous remercie beaucoup pour le travail que vous faites pour nous.

3195 Et finalement, je tiens à remercier mon collègue, Jacques Bénard, qui est commissaire avec moi, et voilà. Donc, ça, c'est ce que j'avais à vous mentionner en mot de fermeture, et je vous donne rendez-vous le 13 juin prochain à 19 h, ici même, pour la deuxième partie de l'audience.

Et donc, sur ce, je vous souhaite une bonne fin de soirée et merci encore.

SÉANCE AJOURNÉE AU 17 MAI 2023 À 19 H

3200

3205

Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle, certifiée sous mon serment professionnel que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription des fichiers numériques enregistrés hors de mon contrôle et qu'elle est au meilleur de la qualité du procédé d'enregistrement alors utilisé.

3210

ET J'AI SIGNÉ :



Marie-Claire Pinet, s.o.